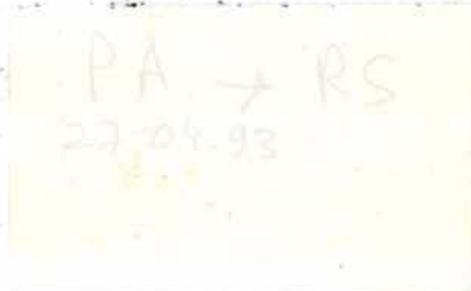


FÉDÉRATION NATIONALE DU SPECTACLE

Confédération Générale du Travail (F.S.M.) — Confédération des Travailleurs Intellectuels (C.I.T.I.)



**SYNDICAT des ARTISTES
MUSICIENS de PARIS**

14 - 16, rue des Lilas
75019 PARIS ☎ (1) 42.40.55.88

**SYNDICAT NATIONAL des ARTISTES
MUSICIENS de FRANCE**

14-16, rue des Lilas - 75019 PARIS
☎ (1) 42.40.55.88

Bulletin Fédéral

ORGANE DES CADRES SYNDICAUX
DES ORGANISATIONS FÉDÉRÉES ET
DES DÉLÉGUÉS D'ÉTABLISSEMENTS

NUMERO 69

AOUT 1964.

MENSUEL

Imprimé au siège de la Fédération Nationale du Spectacle
213, Rue Lafayette, PARIS-X^e T&L Nord 62-22
C. C. P. PARIS 1234-45

Le Directeur de la Publication :
André GERMAIN

C.G.T.
(F.S.M.)

FEDERATION NATIONALE DU SPECTACLE

C.T.I.
(C.I.T.I.)

Fédération des Syndicats du Spectacle (fondée en 1914)
Fédération Générale du Spectacle (fondée en 1909)
et Fédération des Artistes Musiciens de France (fondée en 1902)

fusionnées
déclarée sous le n° 2987 le 19 janvier 1914

UN ANNIVERSAIRE DE NOTRE FIDELITE A LA CLASSE OUVRIERE

Un peu de l'histoire de la Fédération
Nationale du Spectacle
- des Organisations et de leurs militants -
qui la maintinrent, la développèrent et la
rendront plus prospère encore dans l'avenir

par Jacques MARIGN

- Vice-Président de la Fédération Nationale du Spectacle
(ancien Secrétaire Général, ancien Président)
- Membre de la Commission Administrative de la C.G.T.
(ancien Secrétaire Confédéral)
- Vice-Président de la Confédération des Travailleurs Intellectuels.

PREFACE

Si l'adage prétend que l'on ne peut bien parler que de ce que l'on connaît, nous ne pouvions faire meilleur choix, pour rédiger ce premier historique de notre Fédération Nationale du Spectacle, qu'en nous adressant à notre camarade Jacques MARION.

Notre actuel Vice-Président a, par son action militante, gravi tous les échelons de notre mouvement syndical.

Artiste musicien exécutant, compositeur, Jacques MARION, qui a débuté comme délégué d'orchestre, a été successivement Secrétaire de Syndicat, Secrétaire fondateur d'Union Locale, Secrétaire d'Union Départementale, Secrétaire de Bourse du Travail, Secrétaire Général et Président de notre Fédération, membre de la Commission Administrative et Secrétaire de la Confédération Générale du Travail et, à ce titre, membre du Conseil Economique. Il est aujourd'hui encore en activité comme membre du Conseil Syndical des Artistes Musiciens de Paris, à la Direction du S.N.A.M., Vice-Président de notre Fédération et membre de la C.A. de la C.G.T.

Jacques MARION appartient à cette catégorie de militants qui estiment que l'action syndicale ne peut tout régler et qu'il est nécessaire d'avoir complémentaiement une action politique. C'est ce qui l'a amené à militer activement dans le Parti et les mouvements socialistes et d'être élu, à ce titre, au Conseil Municipal de Menton. En outre, il eut l'honneur d'être dénoncé sous l'occupation, au journal officiel de Vichy du 15 septembre 1941, en raison de ses appartenances philosophiques.

Il eut, pendant l'occupation, des liaisons permanentes avec les réseaux de Résistance et put ainsi donner de précieux renseignements pour favoriser le passage dans la clandestinité de nombreux résistants français et étrangers.

Mais le premier historique de notre Fédération, dont il est l'auteur, fait apparaître le rôle important qu'il a donné à toute son action syndicale. C'est un merveilleux titre auquel il ne reprocherait certainement d'ajouter d'autres mérites. C'est pourquoi, ayant parlé de l'auteur, il est naturel de s'attarder maintenant sur le contenu des pages qui suivent.

Pour rassembler la documentation nécessaire appelée à retracer les événements les plus importants, pour établir une liste très certainement incomplète des noms de tous ceux qui, depuis plus d'un demi

siècle ont fait de cette Fédération ce qu'elle est, est un travail dont l'intérêt ne peut échapper à ceux qui ont vécu tout ou partie de son histoire, pas plus qu'elle ne peut laisser indifférents ceux qui la découvriront à la lecture de ce document. Il est en effet de première importance pour les jeunes générations et celles à venir, de connaître le chemin parcouru avant et depuis le 19 janvier 1914, date de la déclaration de notre Fédération. Elles y puiseront les enseignements nécessaires et apprendront à mieux connaître l'Organisation, son rôle, son activité, ses militants. Elles découvriront très certainement les raisons qui commandent la nécessité de tout faire pour agir en vue d'unir tous les travailleurs dans l'action.

Que d'obstacles franchis au cours de ce demi siècle, que de luttes menées, que de difficultés à surmonter, mais aussi que de succès remportés qui nous font oublier à nous, comme ils le faisaient à nos aînés, les embûches placées sur notre chemin et celles-ci ont été, en certaines circonstances, d'importance.

Notre camarade a tenu à placer le résultat de ses recherches sous le signe de l'anniversaire de notre fidélité à la classe ouvrière. Ce témoignage constitue une prise de position conforme aux véritables intérêts des Arts du Spectacle pour le présent et pour l'avenir.

En s'appuyant sur le développement harmonieux des forces productives dont les intérêts sont intimement liés avec ceux de la Nation, nous sommes convaincus d'ouvrir les perspectives les plus heureuses à tous les hommes épris de justice et de liberté.

Je suis pour ma part convaincu qu'en lisant ce document, chacun y découvrira les raisons de poursuivre l'action en vue d'atteindre les objectifs que notre mouvement syndical s'est assignés. Ce ne sera pas la moindre contribution que ce travail aura apporté à leur réalisation et de cela il nous faut l'en remercier.

Jean MOURIER
Secrétaire Général.-

UN ANNIVERSAIRE DE NOTRE FIDELITE
A LA CLASSE OUVRIERE

UN PEU D'HISTOIRE

°
° °

Au sens étymologique bien sûr, car le terme "ouvrier" d'après le Larousse, ne concerne que le travail manuel, tandis que le mot lui-même issu du latin "opus" désigne aussi bien "l'ouvrage" des mains que celui de l'esprit.

Ce me semble utile de commencer ainsi une brève étude qui se veut historique.

Il y a quelques siècles, aux compagnons "opératifs" se mêlèrent les "spéculatifs", ceux pour qui le travail de l'esprit devait s'inspirer du travail "ouvrier" des Bâtitseurs de Cathédrales, estimant que tout labeur est une "construction".

La place de notre Fédération au sein de la Confédération Générale du Travail s'explique d'autant mieux qu'elle comprend elle-même aussi bien des Syndicats de créateurs intellectuels, d'interprètes artistiques, que de Syndicats de cadres, de techniciens, d'ouvriers et d'employés.

Et l'article premier des statuts de la C.G.T. dit bien aussi que par le terme "salarié", elle entend, elle, ceux qui ne vivent pas de "l'exploitation du travail d'autrui". Donc nos Syndicats de créateurs intellectuels (auteurs, compositeurs, metteurs en scène, réalisateurs, etc...) y ont bien leur place. Car la définition syndicale d'un terme a toujours précédé sa "définition légale" et depuis plus de 50 ans que nos Organisations syndicales existent, elles y tiennent.

Et en 1895, quand fut fondée la C.G.T. au Congrès de Limoges, certaines de nos Organisations déjà inscrites dans les Bourses du Travail la virent naître.

°
° °

Des origines à la première guerre mondiale

Le 19 janvier 1914 était déclarée à la Préfecture de la Seine - sous le n° 2987 - la constitution de notre Fédération actuelle sous le titre de :

FEDERATION DES SYNDICATS DU SPECTACLE

Etait-ce la première fois que les Syndicats du Spectacle manifestaient leur désir de se fédérer ?

Certainement pas, et nous venons de le souligner, les Organisations du Spectacle n'avaient pas attendu 1914 pour en décider ainsi.

Dans un remarquable ouvrage (1), notre ami Pierre CHESNAIS a rappelé que, dès 1890, les artistes dramatiques, lyriques et musiciens avaient constitué une Chambre syndicale qui groupa d'abord 2.000 puis 4.000 membres avant de disparaître en 1894. Une nouvelle tentative d'organisation en 1899 ne dura que 2 mois et enfin, en 1903, ce fut la création d'un Syndicat d'artistes dramatiques ayant son siège à la Bourse du Travail de Paris.

Les musiciens exécutants avaient eu déjà un Syndicat ayant son siège à l'Opéra de Paris, sous la Commune de 1871 (2).

Nos plus anciens Syndicats "fédérés" et "confédérés" sont ceux des musiciens. Notons que les plus anciennement déclarés parmi eux sont :

- celui des musiciens de NANCY (fondé en 1894)
- " " de LYON (fondé en 1898)
- " " de NANTES (fondé en 1898)

Ils précéderent ceux constitués au début du siècle à PARIS - SETE (qui s'orthographiait "CETTE" à l'époque) - ANGERS - GRENOBLE - tous quatre fondée en 1901, bientôt suivis par BORDEAUX, MARSEILLE, TOULOUSE, LILLE, ROUEN, LE HAVRE, NICE, SAINT ETIENNE, etc, etc...

o
o

LA PREMIERE FEDERATION DE METIER ET LA PREMIERE FEDERATION D'INDUSTRIE

En 1902, un premier Congrès des Syndicats de Musiciens fonda la première Fédération de métier appartenant au Spectacle, celle

..../

(1) Pierre CHESNAIS "L'ACTEUR" - Librairie Techniques, Paris 1957
(2) Voir dans le Journal Officiel de la Seine

des Musiciens de France, dont les Présidents d'Honneur furent Gustave CHARPENTIER et Alfred BRUNEAU.

Les Syndicats de musiciens, pour la plupart, étaient déjà adhérents à la C.G.T. par le canal des Bourses du Travail. Mais la C.G.T. ayant créé à son Congrès de Montpellier (22-27 septembre 1902) - parallèlement à la section des Bourses - celle des Fédérations, le 2ème Congrès de la Fédération des Artistes Musiciens de France qui se tint à Bordeaux en 1903, décida à l'unanimité de tous ses Syndicats son adhésion directe à la Confédération Générale du Travail par le truchement de cette nouvelle section confédérale des Fédérations.

En 1909 se constitua la première Fédération d'Industrie du Spectacle sous le titre de :

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DU SPECTACLE

qui groupa les diverses branches du Spectacle. Il s'agissait en somme de l'extension du Comité Intersyndical du Spectacle précédemment créé.

En 1911 on notait comme adhérentes à cette Fédération "Générale" les Organisations nationales suivantes :

- la Fédération des Artistes Musiciens de France.
- l'Union Syndicale des Artistes Chorégraphes.
- l'Union Syndicale des Artistes Dramatiques.
- l'Union Syndicale des Artistes Lyriques.
- l'Union Syndicale des Choristes.
- l'Union Syndicale du Petit Personnel des Théâtres et des Concerts.
- un Syndicat de Machinistes et d'Accessoiristes.

Ces Unions groupaient des Syndicats déjà constitués antérieurement.

Adhèrent aussi à cette Fédération Générale du Spectacle les "Electriciens de Théâtre" qui formaient déjà une Section du Syndicat National des Industries Electriques.

Ce 19 Janvier 1914

Si donc le groupement "fédéral" du Spectacle remonte bien, comme nous venons de le voir, à 1909 et non 1914, pourquoi commémorer de préférence la date du 19 janvier 1914 ?

PARCE QU'ELLE EST CELLE D'UN GESTE :
CELUI DE L'AFFIRMATION DE NOTRE FIDELITE A LA
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL.

Il y a là un point d'histoire nécessaire à rappeler.

La Fédération "Générale" du Spectacle, fondée en 1909, s'est trouvée hors de la C.G.T., en 1913, pour non paiement de cotisations.

Dans son organe (le "Courrier de l'Orchestre", 1-15 Mai 1914), la Fédération des Musiciens publiait un manifeste de la Fédération "Générale" du Spectacle, dans lequel celle-ci précisait que son retrait de la C.G.T. n'avait pour cause que de "seules raisons financières et non des divergences d'opinion".

Cette nuance est à retenir, car elle marque aussi le regret de cette Fédération de ne plus être confédérée.

Ce sont les Syndicats de Machinistes et Accessoiristes, d'Elac-triciens de Théâtre et celui des Choristes qui prirent la résolution - en un Congrès convoqué à cet effet le 28 décembre 1913 à la salle de la Grange aux Belles à Paris (1) :

- 1°) de quitter la Fédération Générale du Spectacle parce qu'elle n'était plus adhérente à la C.G.T.
- 2°) d'en reconstituer immédiatement une autre qui, elle, AURAIT POUR PREMIER DEVOIR D'APPORTER SON ADHESION A LA C.G.T.

C'est ce que ces Syndicats votèrent au Congrès constitutif de cette nouvelle Fédération, LA NOTRE, le 28 décembre 1913.

Et c'est ainsi que faisant suite à ce Congrès furent déposés, le 19 janvier 1914, les statuts de notre Fédération, sous le titre que nous avons déjà rappelé de "FEDERATION DES SYNDICATS DU SPECTACLE". Le Bureau Fédéral élu par le Congrès constitutif effectua le dépôt de ces statuts; il était composé ainsi :

Secrétaire	:	Marius VELAY
Secrétaire Adjoint	:	SENNE
Trésorier	:	Maurice HEREMBOURG
Trésorier Adjoint	:	Jean SAUTEREAU

Le premier Secrétaire fédéral (VELAY), appartenait au Syndicat des Choristes.

°
°

..../

(1) Voir "Le Courrier de l'Orchestre" - 1-15 janvier 1914.

Ainsi notre Fédération ré-adhérente à la C.G.T., prenait bien vie légale le 19 janvier 1914, mais la précédente "Fédération Générale du Spectacle, fondée en 1909" n'était pas dissoute. Elle demeurait même numériquement la plus forte avec les Syndicats restants.

Par respect de la vérité historique, nous devons noter que le Syndicat des Musiciens de Paris resta, lui, adhérent à la Fédération Générale en raison de "sa plus forte représentativité", ce qui était une évidence, mais qui ne l'aurait plus été si le Syndicat des Musiciens de Paris avait adhéré à la nouvelle Fédération créée uniquement pour maintenir l'attache confédérale traditionnelle. Mieux, le Syndicat des Musiciens de Paris qualifia de "dissidents" la Fédération des Syndicats du Spectacle (1).

Il justifiait sa position en soulignant que la Fédération des Musiciens (à laquelle il appartenait), qui comptait 9.000 membres en 1914 n'avait pas à fusionner avec une Fédération qui en groupait à peine un millier et, pour se mettre à couvert en ce qui concerne l'affiliation confédérale, organisa un référendum parmi ses adhérents, référendum qui, ne recueillant qu'une minorité de votants (1.339 sur 4.000 environ), repoussa l'affiliation confédérale (2).

Le Syndicat des Musiciens de Paris informa en outre les Syndicats de musiciens des autres départements qu'il "romprait tout" rapport, quel qu'il soit (sic) avec les Syndicats qui adhéreraient "à la Fédération des Syndicats du Spectacle".

Evidemment, cette prise de position provoqua la protestation des Syndicats de Province qui ne désiraient pas le moins du monde se trouver placés "hors la C.G.T.". Ils reprochèrent à celui de Paris de les mettre devant le fait accompli.

Si je cite ces faits, ce n'est certes pas pour ranimer des querelles bien épassées et qui d'ailleurs se résorbèrent d'elles-mêmes par la suite (3), mais surtout pour mettre en valeur le chemin parcouru depuis.

Toujours est-il que le cinquantenaire que nous commémorens mettra en relief l'attitude clairvoyante du millier de travailleurs du Spectacle qui préféra reconstituer en quelques semaines une

.... /

-
- (1) Voir le n° du 28.12/1913 du "Courrier de l'Orchestre"
 - (2) Voir dans le n° du 1-15 avril du "Courrier de l'Orchestre" la déclaration de l'Assemblée Générale des Musiciens de Paris du 25 février 1914.
 - (3) Voir par exemple la position exactement inverse que devait prendre ultérieurement le Syndicat des Musiciens de Paris lors de son Assemblée Générale du 28 avril 1919.

Fédération "confédérée", c'est-à-dire maintenue dans une ligne traditionnelle plutôt que de rester adhérent à une Fédération - même qualitative - devenue "autonome" pour des raisons de "gros sous".

Et ce fut la première guerre mondiale de 1914-1918 avec son cortège innombrable de victimes et dont nos Syndicats affichèrent les longues listes dans leurs locaux.

Puis, avec l'Armistice, l'espoir pénétra tout le mouvement syndical. La loi de 8 heures fut votée. Un afflux considérable d'adhésions monta vers la C.G.T.

vers l'unité fédérale

Les 20 et 21 mai 1919 se tint à Paris le véritable "premier Congrès" de notre Fédération, car le Congrès constitutif de décembre 1913 n'avait été, en somme, qu'un Congrès "préparatoire" et s'il prit toutes dispositions pour effectuer le dépôt des statuts de notre Fédération le 19 janvier 1914, les militants de l'époque n'eurent pas le temps de préparer et de réaliser la tenue du Congrès prévu, car l'été 1914, après l'assassinat de Jean JAURES, devait apporter la guerre

A ce premier Congrès Fédéral des 20 et 21 mai 1919 fut proposé l'ordre du jour suivant :

- " Les délégués des différentes Organisations du Spectacle réunis en Congrès, décident la fusion des deux "Fédérations" :
- " Fédération Générale du Spectacle (1) et Fédération des Syndicats du Spectacle (2), et le principe de la constitution d'une
- " Fédération d'industrie adhérente à la Confédération Générale du Travail".

Par appel nominal, cet ordre du jour - qui décidait de la réunification fédérale - fut adopté à l'UNANIMITÉ. (3)

..../

-
- (1) Fondée en 1909 et radiée de la C.G.T. pour non paiement de cotisations en décembre 1913.
 - (2) Constituée en 1914 pour préserver et maintenir l'adhésion confédérale des Syndicats du Spectacle.
 - (3) Le compte rendu de ce 1er Congrès de la Fédération du Spectacle réunifiée rapporte que "Léon JOUHAUX, Secrétaire de la C.G.T., vint féliciter les délégués des Organisations du Spectacle de leur décision de rentrer dans la grande famille ouvrière où leur place leur était indiquée au même titre que tous les autres travailleurs et exposa son point de vue sur le rôle qu'est appelée

(3) à jouer la Fédération du Spectacle". Il assura ensuite les congressistes "du concours de la C.G.T. dans laquelle ils auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres travailleurs organisés" et termina "par un chaleureux appel à l'union et au travail".

Toujours par respect de la vérité historique, signalons que le Syndicat des Musiciens de Paris, le 28 avril 1919 très exactement, c'est-à-dire un mois avant le Congrès de la Fédération du Spectacle, avait tenu son Assemblée Générale qui avait décidé l'adhésion du Syndicat des Musiciens de Paris à la Fédération du Spectacle affiliée à la C.G.T.

En conséquence de quoi, le Conseil Syndical du Syndicat des Musiciens de Paris "Considérant l'adhésion décidée à la Fédération du Spectacle" prit le parti d'informer les Syndicats de Province, par circulaire en date de mai 1919, "qu'il ne recevrait plus de mutations des Syndicats qui n'auraient pas adhéré à la Fédération du Spectacle" et dans le journal "L'Artiste Musicien de Paris", son Secrétaire Général de l'époque - le camarade NICOT, écrit : "L'avenir, cela crève les yeux, appartient aux Fédérations d'Industrie groupées au sein de la C.G.T."

Evidemment, les Syndicats de Musiciens de Province étaient encore mis devant le fait accompli, mais convenons que cette fois ce fut pour le bon motif

Ce premier Congrès Fédéral de l'après-guerre vota une importante résolution dans laquelle furent évoqués des problèmes qui sont revenus souvent dans l'ordre des préoccupations fédérales et abordés dans les résolutions des Congrès qui suivirent.

Cette résolution débutait par l'expression du ferme attachement de la Fédération du Spectacle à la C.G.T., comme au début du siècle l'avait affirmée la Fédération des Artistes Musiciens, comme le renouvela en 1909 la Fédération Générale du Spectacle et - quand celle-ci fut radiée pour défaut de paiement - comme entendit maintenir cet attachement la Fédération des Syndicats du Spectacle dès 1914.

A ce Congrès de 1919 (1) furent adoptés les statuts fédéraux qui, en leur article 1er, apportèrent la modification suivante au titre même de notre Fédération :

(1) Le Bureau Fédéral élu à ce Congrès des 20 et 21 mai 1919 fut composé comme suit : Secrétaire Général : Louis LEGRIS (Machinistes de Paris) - Secrétaire Adjoint : KIEFFER, JULIEN (Machinistes de Paris) et VELAY (Choristes de Paris) - Trésorier : GUILLET (Musiciens de Paris) - Trésorier Adjoint : MARNY (Artistes Lyriques Théâtres de Paris) - Archiviste :

Article 1er - Il est formé entre tous les Syndicats du Spectacle adhérents aux présents statuts, une Fédération d'Industrie qui prend pour titre
FEDERATION DU SPECTACLE (1)
(Fédération des Syndicats du Spectacle et
Fédération Générale du Spectacle fusionnées)

Telle était l'appellation retenue par le Congrès de Paris de 1919. C'est le 2ème Congrès Fédéral - celui de Marseille - qui devait compléter la sous-titre par l'adjonction : (... et Fédération des Artistes Musiciens de France fusionnées), car ce n'est qu'à son propre 8ème Congrès de Paris, les 2 et 3 octobre 1919 - venant lui-même après une Conférence extraordinaire des 23 et 24 juin 1919 - que la Fédération des Artistes Musiciens de France, prononçant sa propre dissolution (2) décida l'adhésion de tous les Syndicats de Musiciens à la Fédération du Spectacle.

Le Syndicat des Musiciens de Paris ayant déjà donné son adhésion à la Fédération du Spectacle, s'était abstenu de participer à la Conférence extraordinaire des Musiciens que présida COT (de Lyon) assisté de CEBRON (d'Angers) et BONNEVILLE (de Bordeaux).

Une motion du Syndicat d'Angers constata que le retrait du Syndicat de Paris de la Fédération des Musiciens avait mis - une fois encore - les autres Syndicats devant le fait accompli et cette même motion marquait le désir de conserver, sous une forme à déterminer, l'union entre les Syndicats de Musiciens au sein de la Fédération du Spectacle.

Il est important de rappeler que -présentant probablement l'importance des problèmes particuliers à la profession de musicien dans l'avenir - le Secrétaire de la Fédération des Musiciens, PREVOST, avait écrit le 24 juin 1919 ceci (3) :

.... /

- (1) A ce titre de "Fédération du Spectacle" fut ajoutée - à l'exemple du titre de beaucoup d'Organisations - l'épithète "Nationale", mais il fut constaté que malgré l'habitude prise, cette légère modification utilisée depuis longtemps n'avait pas été légalement déclarée. Aussi, le 27 mai 1948, une nouvelle déclaration à la Préfecture de la Seine rectifia cette omission.
- (2) En prononçant sa dissolution, la Fédération des Artistes Musiciens de France décida la remise de toutes ses archives à la Fédération du Spectacle.
- (3) "Courrier de l'Orchestre", pages 28 et 29 de la Conférence extraordinaire des musiciens.

" Qu'elle le veuille ou non, la Fédération du Spectacle devra
" instituer une "Section Technique" avec une réglementation
" et une administration particulières parce que notre profes-
" sion est spéciale et qu'en beaucoup de circonstances elle
" n'a même pas le lien de travail avec les autres professions
" du Spectacle"

et il ajoutait, parlant de la situation des musiciens dont la stabilité dans les emplois est toujours précaire :

" Je dis AUJOURD'HUI 24 JUIN 1919 qu'à Paris, sur 5.000 adhé-
" rents, il y a 3.000 professionnels qui font autre chose que
" de l'orchestre."

Et le même camarade PREVOST, à la veille de la dissolution de la Fédération des Musiciens, confirmait sa pensée en ces termes (1) :

" Personnellement, écrivait-il, je veux garder confiance dans
" la sagacité des militants pour que demeure intangible -
" quelle que soit la forme qui sera adoptée - le lien corpo-
" ratif qui unit les musiciens de France depuis 1902."

°
° °

espoirs et déceptions

Le 2ème Congrès de la "Fédération du Spectacle" se tint à Marseille les 15, 16 et 17 juin 1920. Présidé par GASQ (du Syndicat des Musiciens de Marseille et Secrétaire du Comité Intersyndical de cette ville), sa séance d'ouverture vota comme premier ordre du jour :

" L'envoi de son salut fraternel à la jeune République des
" Soviets et l'expression de sa sympathie aux camarades empri-
" sonnés et victimes de leur dévouement à la cause syndicale".

Ce Congrès fut le Congrès des Espoirs. Il décida la parution d'un organe fédéral sous le titre "LE SPECTACLE". Le premier numéro de ce journal fédéral parut 2 mois après le Congrès, avec la date d'août 1920 et pour la première fois aussi avec la mention de l'union réalisée entre toutes les fédérations.

Ce premier numéro du journal fédéral indiquait, en effet, que la Fédération du Spectacle était constituée cette fois par :

.... /

(1) Conférence extraordinaire des Musiciens, page 29 du compte rendu et n° 211 du Courrier de l'Orchestre, page 2 (Sept. 1919)

la Fédération des Syndicats du Spectacle
la Fédération Générale du Spectacle
et la Fédération des Artistes Musiciens de France FUSIONNÉES

et notre camarade Louis LEGRIS (du Syndicat des Machinistes de Paris), premier Secrétaire Général de la Fédération réunifiée, écrit dans ce même numéro :

" Que reste-t-il des hésitations et de l'imprévoyance de ceux
" qui critiquaient quelques mois avant la guerre (1) nos dé-
" clarations et notre action énergique marquant notre confian-
" ce absolue dans la nécessité indispensable du groupement de
" tous les travailleurs intellectuels et manuels du Spectacle?"

Malheureusement, tous ces espoirs furent déçus. La Confédération Générale du Travail nota - dans une importante monographie (2) - que :

" 1919-1921 fut pour la Fédération du Spectacle deux ans d'exis-
" tence florissante. Auteurs; artistes, musiciens, danseuses,
" électriciens, machinistes, forains, contrôleurs, peintres
" décorateurs, petit personnel, tous étaient groupés au sein
" de la Fédération.

" Mais vinrent les grèves des comédiens de Paris au sujet de
" l'application de l'article 1er des contrats qui faisait
" obligation aux directeurs de n'engager que des "artistes syn-
" diqués", puis la grève de l'Opéra et enfin la scission de la
" classe ouvrière".

La répercussion de cette rupture de l'unité fut pénible pour notre Fédération qui perdit la moitié de ses effectifs.

Les artistes lyriques et dramatiques formèrent l'Union des Artistes qui devint autonome. Le Syndicat des Musiciens de Paris - désireux maintenir son unité propre - crut devoir se refuser de donner son adhésion à l'une quelconque des Confédérations en présence, décida de rester "autonome" tout en maintenant un contact avec la Fédération du Spectacle et les divers Syndicats de Musiciens de Province par l'application d'un "Pacte professionnel" signé au Congrès de Lyon de 1922 (3).

.../

-
- (1) Celle de 1914-1918.
(2) La C.G.T. et le Mouvement Syndical - Paris 1925.
(3) Voici le texte de ce Pacte de Lyon, resté fameux dans nos annales syndicales et fédérales. C'est lui qui a maintenu, malgré tout, cette petite flamme d'unité qui devait laisser place plus tard, en 1936, à l'unité retrouvée au sein de la Fédération réunifiée.

" Les représentants des Syndicats de Musiciens de la Fédération du Spectacle et le Syndicat des Artistes Musiciens de Paris, réunis le 25 octobre 1922 à la Bourse du Travail de Lyon en

- (3) Conférence technique professionnelle, proclament leur union
S. indéfectible et décident de s'apporter l'aide et l'assistance
les plus complètes dans toutes les questions intéressant la dé-
fense de leurs intérêts professionnels".
-

Les travailleurs forains quittèrent la Fédération et les auteurs et les compositeurs s'éparpillèrent en plusieurs Associations diverses.

Ca fédération sauvée par la province

A ce Congrès de Lyon (Oct. 1922), les Syndicats de Province se retrouvant pratiquement seuls, prirent la courageuse décision de sauver coûte que coûte la Fédération du Spectacle, quitte à en transférer le siège en Province même.

C'est ce qu'ils firent. La Fédération transféra son siège à Angers, ville où demeurait François CEBRON, Secrétaire du Syndicat des Musiciens de cette ville, qui venait d'être élu Secrétaire Général de notre Fédération meurtrie.

Retenons ici que notre Fédération du Spectacle, soucieuse de maintenir avant tout son unité malgré la scission ouvrière, entendit rester fidèle à la vieille C.C.T. à laquelle avaient adhéré la plupart de ses Syndicats avant même que se constituassent la 1ère Fédération des Musiciens (1902) et la 1ère Fédération Générale du Spectacle (1909), fidélité d'adhésion qui se manifesta encore dès décembre 1913 quand fut projetée la reconstitution de notre Fédération confédérée, laquelle fut réalisée par le dépôt légal de ses statuts le 19 janvier 1914, ainsi que nous l'avons dit.

Cette scission ouvrière de 1921 fit tant de mal que NOTRE FEDERATION SUT SE LE RAPPELER quand fin 1947 une seconde scission divisa la classe ouvrière. Elle refusa d'en suivre les promoteurs confédéraux, bien que nombre de militants du Spectacle n'étaient pas sans avoir quelque affinité idéologique avec eux. Ce fut tout à leur honneur, nous semble-t-il.

De 1922 à 1927, la Fédération du Spectacle - avec son siège en Province - reprit une autorité croissante et l'ensemble des Organisations professionnelles voulut bien le reconnaître.

..../

Elle revint à Paris en 1927 et jusqu'au Congrès de réunification - qui se tint symboliquement à Lyon, ville du Pacte de 1922 - en 1936, elle ne cessa d'accroître son prestige.

A cette période du redressement fédéral - de 1922 à 1939 - restent attachés les noms des militants de l'époque en tête desquels figure, bien entendu, son Secrétaire Général François CEBRON (1) que son état de santé tient maintenant écarté de toute activité.

Il y eut aussi Eugène PESSIEUX - qui était Secrétaire Général en activité du Syndicat des Musiciens de Nice l'année de sa mort (survenue en mai 1939 au moment du Congrès Fédéral de Bordeaux) - PESSIEUX avait auparavant sillonné toute la France, en sa qualité de Secrétaire Fédéral à la Propagande, après les années qui suivirent la scission de 1921, son travail secondant admirablement celui de CEBRON contribua à redresser la situation.

A la veille de la deuxième guerre mondiale, le Bureau Fédéral comprenait, selon la structure de l'époque :

François CEBRON, Secrétaire Général - Louis CHAIGNE, Secrétaire Adjoint et LE NY, Trésorier.

TAVERNE, BENTABERRY, FRANCES, COT et FARAUD, pour les Musiciens.

BURGÈRE, ARBELL et CELIA CLARNET, pour l'Union des Artistes.

LE FEVRE, pour les Choristes.

HOUDET et ARDIOT, pour le Cinéma.

Comme suppléants, le Bureau Fédéral comptait, en outre :

RICARD, BENOIT-LEVY et NICOT.

Je rappellerai ici le nom de Louis MARX, Conseiller Supérieur du Travail, attaché au Bureau Fédéral. Il devait disparaître pendant la guerre et l'occupation ennemie. On ne le revit jamais

o
o

La guerre de 1939-1945 et La Libération

Cette deuxième guerre mondiale amena la défaite de 1940, l'occupation, l'étranglement de la 3ème République, la dissolution de la C.G.T., la Charte du Travail élaborée par le gouvernement de Vichy, puis ensuite la Résistance, la victoire sur le nazisme, et la Paix.

..../

(1) La Fédération F.O. lui a conféré le titre de Président d'Honneur.

La C.G.T. avait été dissoute, mais les Fédérations furent ... tolérées. La nôtre, continua une permanence administrative (1) avec CEBRON et CHAIGNE, cependant qu'une Fédération clandestine s'opposant à la Charte du Travail de Vichy, animée en zone Nord par René HOUDET, préparait, avec quelques autres et en même temps que le Comité de Libération du Cinéma, la reprise d'activité de toutes les Organisations professionnelles du Spectacle. En zone Sud, notre camarade Jean BENTABERRY (désigné par le Bureau Confédéral clandestin) préparait un travail analogue.

Dès le lendemain de la Libération de Paris, un Bureau provisoire de la Fédération fut mis en place, dont Jean-Paul LE CHANOIS était le Secrétaire. Il comprenait notamment DAQUIN, HOUDET et DARCANTE, c'est-à-dire les responsables des groupes clandestins du Spectacle (2)

Au Comité de Libération du Cinéma que présidait Pierre BLANCHAR, Louis DAQUIN, René HOUDET, avec Marc MAURETTE, Jacques LEMARE, (3) PIGNAULT, BACK, RADOU, Henriette GUIHO et CHEVALLEY, travaillèrent activement à la réorganisation des Syndicats de la production, de la distribution et de l'exploitation et pour cette dernière branche LE BOURRE et POMPON apportèrent leur concours.

Le Comité de Libération du Cinéma reprenait en somme la tâche qu'avaient entreprise avant la guerre Robert JARVILLE, René HOUDET et Charles CHEZEAU.

Dès que Charles CHEZEAU fut libéré de ses fonctions d'Officier des Francs-Tireurs et Partisans Français (organisation de combat dans la Résistance), il vint rejoindre le mouvement syndical et reprit la direction du Syndicat des Travailleurs du Film, avant d'être élu Secrétaire de la Branche Fédérale du Cinéma, en 1945, Secrétaire Fédéral en même temps que Jean MOURIER, en 1949, et enfin Secrétaire Général de la Fédération jusqu'à sa mort prématurée en 1955.

..../

-
- (1) Il y eut même, en octobre 1941, dépôt à la Préfecture de la Seine de la composition ci-après du Bureau Fédéral, sans indication de référence à l'instance qui procéda à la désignation de ce Bureau. Il s'est agi probablement d'une mesure commandée par les circonstances. Notons que ce Bureau était indiqué comme suit :
- Secrétaire Général : François CEBRON. Secrétaire Adjoint : Louis CHAIGNE. Trésorier : LE NY. Membres : Mme Claire RUGOULT. Mme SESSET-SCHNEIDER. Robert BECQ. Eugène GERMAIN.
- (2) Voir le rapport moral présenté au nom du Bureau provisoire de la Fédération issu de la clandestinité par Claude VERMOREL, que le 1er Congrès fédéral d'après guerre devait désigner comme premier Président fédéral par la suite.
- (3) J'avais été moi-même appelé au Secrétariat Administratif du

(3) Comité de Libération du Cinéma, en même temps que coopté par le S. Bureau clandestin de la Fédération du Spectacle quand, venu du Midi, j'avais repris ma profession initiale d'artiste musicien dès 1943.

De la Libération à l'époque actuelle

Dès après la Libération, les Syndicats du Spectacle avaient repris force et vigueur. Ils totalisaient près de 30.000 membres au premier Congrès de 1945 pour atteindre le chiffre jamais connu de 50.000 au second (celui de 1947).

A ce beau Congrès de 1947, Benoit FRACHON, Secrétaire Général de la C.C.T. venu saluer le Congrès devait déclarer :

" Votre présence dans la Confédération Générale du Travail, elle, a une autre signification que l'union de l'art et du travail. Elle montre aussi que l'art véritable ne peut se développer que dans la liberté, la démocratie, l'indépendance et le progrès. Or, la Confédération Générale du Travail est actuellement la meilleure garantie de nos libertés et du progrès en France. Et chacun de nous se rend bien compte qu'à l'heure présente, la démocratie, nos libertés, le progrès auquel nous aspirons, pour lequel nous nous sommes battus pendant quatre ans au milieu des difficultés les plus dramatiques, chacun de vous se rend compte dis-je, que ce progrès, ces libertés et cette indépendance, le moment est venu de rassembler nos forces pour les défendre."

et terminer son intervention, longuement applaudie, par ces mots :

" Laissez-moi vous rappeler que tout à l'heure, je vous parlais des rêves des vieux militants sur l'art populaire, ce qui ne ressemble en rien aux productions populacières. L'art populaire est une chose. Ceux qui prétendent intéresser les ouvriers par les grossièretés ou un art stupide, ceux-là se trompent, mais l'art véritable, mes chers camarades, celui qui a laissé dans l'histoire les traces les plus profondes, c'est celui qui s'est inspiré de l'effort gigantesque des hommes pour bâtir un avenir plus radieux, en luttant contre les forces occultes du passé. Seul l'art qui, dans le passé, s'est inspiré de la lutte pour l'avenir est resté, a laissé des traces; seul cet art nous l'ap-
puierons encore.

" Quel champ d'action merveilleux, gigantesque, infini nous donne aujourd'hui la lutte de l'humanité progressive contre les forces réactionnaires du passé. Que d'actes d'héroïsme individuels ou collectifs. Que d'âmes d'élites, d'hommes et de femmes grands parce qu'ils furent simples et qu'ils restent simples, se sont révélées à vous devant lesquelles pâlissent les héros cornéliens.

" Quel champ d'action pour nos artistes, quel terrain magnifique pour un art populaire vraiment grand, qui n'intéressera pas seulement l'humanité présente, mais qui laissera des traces dans l'avenir.

" Mais, mes chers camarades, pour chanter cette grandeur et cette beauté, il faut libérer l'art de la tutelle de l'argent, de la tutelle du capitalisme. Et voilà pourquoi aujourd'hui les artistes sont avec la Confédération Générale du Travail, qui veut les libérer comme l'humanité tout entière".

o
o o

Une réforme de la structure fédérale - présentée par Eugène GERMAIN et moi-même - adoptée au Congrès de 1945, avait permis d'établir un bon équilibre sur le plan vertical en reliant entre elles les Organisations professionnelles de même catégorie et en encourageant sur le plan horizontal les liaisons entre les diverses professions du Spectacle par le truchement des Régions Fédérales.

Notons en passant que c'est cette structure nouvelle, et principalement celle des Régions, qui empêcha tout mouvement scissionnaire d'importance en Province pendant l'hiver 1947-1948.

Les quelques défections connues n'apparurent que plus tard, sans atteindre toutefois nos Syndicats d'ouvriers (machinistes, électriciens, peintres décorateurs et petit personnel des théâtres), Syndicats toujours fidèles à leur vieille discipline dont nous fêtons aussi le cinquantenaire du témoignage vivace puisque ce sont eux qui, avec le Syndicat des Choristes de Paris, avaient remis notre Fédération sur la voie confédérale le 19 janvier 1914.

Notre Syndicat d'Employés du Spectacle, malgré l'action scissionnaire de deux de ses Secrétaires (1), fut maintenu à bout de bras par notre veillante camarade Henriette GUIHO, qui sauva au moins le titre, le siège et l'organisation elle-même.

..../

(1) Par souci de la vérité historique, retenons leurs noms. Il s'agit de Raymond LE BOURRE et René POMPON. Tous deux - après leur passage à la Confédération F.O. - se retrouvèrent, le premier à "l'Action Catholique" lors d'une réunion présidée par le Génér-

ral Weygand, s'il faut en croire une information parue dans le journal "France-Soir", et le second fut rencontré à la CANRAS comme délégué de la C.F.T.C. Ce qui est individuellement leur droit. Comme nous avons le droit de nous rappeler, nous, la très lucide proposition que fit notre camarade COT (qui présida pendant 30 ans nombre d'instances fédérales) lorsqu'à notre C.E. fédérale des 4, 5 et 6 décembre 1947, il estimait que, si LE BOURRE persévérerait dans son action, la Fédération se trouverait dans l'obligation de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

A noter qu'à cette même C.E. il avait été pris acte que le camarade POMPON avait nié toute participation à un mouvement de dissidence !.....

La Fédération, par le concours effectif de René HOUDET, lui apporta tout l'appui qu'elle était en droit d'attendre.

Notons aussi l'importance de la fidélité manifestée très spectaculairement - c'est le moment de la dire - par ceux de nos Syndicats sur lesquels l'ensemble du mouvement syndical avait les yeux tournés :

- le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs.
- le Syndicat National des Acteurs. (L'Assemblée Générale de ce Syndicat tenue à l'Opéra-Comique fut particulièrement déterminante).
- tous les Syndicats d'Artistes Musiciens, ceux des Choeurs et de la Danse - celui des Artistes de Variétés - les Syndicats des Techniciens et Cadres du Théâtre : Metteurs en Scène, Régisseurs, Décorateurs Maquettistes - ceux du Cinéma : Techniciens de la Production, Ingénieurs de l'Exploitation, Employés et Cadres de la Distribution, Opérateurs projectionnistes, Travailliers du Film (Studios, Laboratoires et Plateaux) et notre Syndicat des Speakers de la Radio.

Et enfin, l'attitude remarquable de toutes les Régions Fédérales qui - à une exception près - celle de la 3ème Région (Région de l'Est) - ratifièrent unanimement la position du Bureau Fédéral et de l'ensemble des Assemblées Générales des Syndicats.

o
o

Cette fidélité constante de notre Fédération à la C.G.T. et l'expérience du passé dictèrent la conduite de tous les militants du Spectacle, et nous-mêmes en soulignames les mobiles dans l'organe fédéral ("Le Spectacle", nouvelle série, n° 9, février 1948), quand, sous le titre même de "Raison de notre fidélité", nous écrivimes :

- " 1921 - Une scission confédérale eut pour conséquence une scission fédérale. Notre Fédération connut pendant 15 ans

" de cruels déchirements et malgré toute la bonne volonté des
" militants de l'époque, cette division fut le principal obs-
" tacle à toute action positive.

" L'unité reconstituée en 1936 le fut sur les bases d'une
" Charte qui est toujours celle de la C.G.T."

Et, après avoir rappelé le texte de cette Charte d'unité et constaté le départ de 5 camarades du Bureau Confédéral, nous appor-
tames ce point de vue unanimement partagé :

" Le drame confédéral n'est pas entre ex-confédérés et ex-
" unitaires, mais bien entre ex-confédérés : les ex-confédérés
" qui ont violé la Charte d'unité et les ex-confédérés qui
" entendent y rester fidèles.

" Les ex-confédérés de la Fédération du Spectacle sont de ceux-
" là et, par expérience, ils ne veulent pas être les artisans
" d'une rupture, surtout quand nos professions du Spectacle
" traversent une période critique."

et en conclusion :

" Pas de scission chez nous.
" Nous avons réalisé notre unité en 1936, nous entendons y
" rester fidèles".

°
° °

L'histoire de notre Fédération depuis la Libération jusqu'à
notre époque actuelle peut plus aisément être relatée, car elle est
inscrite entièrement dans les comptes rendus de Congrès, les pro-
cès-verbaux des instances fédérales, les résolutions adoptées et
aussi les travaux des Branches fédérales et des Syndicats fédérés.
Tout se tient.

Notons que notre Confédération Générale du Travail tint à mar-
quer tout l'intérêt qu'elle n'a cessé de porter à notre Fédération,
en déléguant à chacun de ses Congrès un Secrétaire Confédéral pour
la représenter. C'est ainsi que, depuis la fin de la guerre, vin-
rent représenter le Bureau Confédéral à nos Congrès :

- en 1945 : Albert GAZIER
- en 1947 : Benoît FRACHON
- en 1949 : Alain LE LEAP
- en 1951 : Henri RAYNAUD
- en 1953 - 1956 - 1959 : Pierre LEBRUN
- et, en 1962 : Henri KRASUCKI.

Pour retrouver le chemin poursuivi par la Direction fédérale depuis la Libération, chemin prolongeant toujours celui de nos prédécesseurs, il suffit de reprendre surtout les résolutions générales de chaque Congrès, lesquelles ont toujours tracé les grandes lignes d'action dans lesquelles devait s'engager le Bureau fédéral jusqu'au Congrès suivant.

Sans les répéter dans le détail, soulignons cependant que l'essentiel des préoccupations fédérales a toujours été de considérer le Spectacle comme un moyen d'expression de la pensée intellectuelle et artistique de notre pays, classé le premier du monde en ce domaine et de constater, hélas, que les gouvernements de notre pays ne s'en sont généralement guère souciés, à 3 exceptions près :

- 1) au lendemain de la guerre de 1914.
- 2) après la victoire du Front Populaire en 1936.
- 3) après la Libération.

Notons aussi qu'après chacune de ces trop éphémères "périodes bénéfiques", une politique gouvernementale d'opposition aux revendications ouvrières est toujours venue se substituer à ces périodes plus favorables et "comme par hasard" une scission syndicale a toujours coïncidé avec ces "substitutions".

°
° °

A chacun de nos Congrès reviennent souvent des problèmes analogues, en raison de la carence permanente des pouvoirs publics : problèmes relatifs à l'abandon des scènes des principaux théâtres des villes de notre pays. L'acte le plus abominable a été, dans ce domaine, la suppression des crédits ou la décentralisation lyrique ordonnée par le Ministre des Finances il y a une dizaine d'années. Songeons à ce que serait devenue cette décentralisation si, depuis cette époque, elle avait été maintenue. Nous en serions à une demi-douzaine de villes (et peut-être davantage) nantie chacune d'une troupe, d'un cadre des chœurs, d'un corps de ballet, d'un orchestre de 60 musiciens, d'une brigade technique de machinistes, électriciens, etc...

Il en est de même à la R.T.F. Maintenant, les orchestres contractuels restant encore en place dans divers postes des stations régionales sont menacés de suppression, la Direction de la R.T.F. poursuivant son vieux plan d'abolition progressive de tout ce qui est crédits pour le Spectacle vivant : suppression de la chorale de Marseille en 1948, menaces à la même époque contre les orchestres de Toulouse et Nice, abolition de crédits artistiques dans les autres postes (Limoges, Nancy, Montpellier) et le non réengagement des orchestres permanents existant dans les autres postes régionaux avant guerre.

On parle de décentralisation économique et industrielle, mais point d'artistique.

Et que dire des luttes que nos Syndicats du film ne cessent de mener depuis 20 ans ?

Tout l'effort poursuivi par nos Syndicats et la Fédération depuis plus d'un demi-siècle est mis en péril.

Raison de plus pour persévérer, dans l'unité bien sûr, pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel et la défense des moyens d'existence de ceux qui en vivent.

°
° °
°

LES SYNDICATS FEDERES ET LEURS MILITANTS

On ne peut aborder l'histoire de notre Fédération sans tracer, ne serait-ce qu'en quelques lignes, le visage des Syndicats qui la constituèrent, la constituent encore de nos jours et la continueront demain.

Avant de parvenir à une "unité fédérale", il a bien fallu que les Syndicats qui se fédérèrent réalisent la leur, en premier lieu.

En donnant ici une brève nomenclature de nos Syndicats, nous pourrions rappeler le nom des principaux militants syndicaux parmi lesquels on retrouvera ceux qui devinrent des militants fédéraux ou confédéraux, d'U.D. ou d'U.L.

°
° °

AUTEURS ET COMPOSITEURS - Il existait, au lendemain de la guerre de 1914, un Syndicat d'Auteurs dont René FAUCHOIS fut le Secrétaire Général. Il devint même membre de la Commission Exécutive fédérale et, à ce titre, Président de la séance qui décida le dépôt des statuts modifiés par le Congrès fédéral.

J'ai pris moi-même connaissance à la Préfecture de la Seine de l'extrait du procès-verbal portant la signature de René FAUCHOIS et informant le Préfet de la composition du Bureau Fédéral avec Louis LEGRIS comme Secrétaire Général, LE NY, Secrétaire Administratif et KIEFFER, Trésorier, après le Congrès fédéral de Marseille en 1920.

.... /

Ce Syndicat d'Auteurs dramatiques comprenait également André COLOMER et Henry MARX.

Il y avait aussi, en 1919, un Syndicat de Compositeurs de Musique dont le Secrétaire, COLOMB, fut élu membre du Bureau Fédéral au premier Congrès de la Fédération qui se tint après la guerre de 1914-1918, c'est-à-dire les 20 et 21 mai 1919 à Paris.

Donc, au Congrès de 1919 le Bureau Fédéral comprenait un Compositeur et au Congrès de Marseille, un Auteur, René FAUCHOIS, fut élu membre de la C.E.

Bien sûr, après les événements de 1921 qui aboutirent à la division du mouvement syndical, les Auteurs et les Compositeurs se dispersèrent et une nouvelle tentative de reconstitution d'un Syndicat d'Auteurs dramatiques en 1925 par René FAUCHOIS et Georges de WISSANT n'eut pas de lendemain.

En 1936, nouvel effort d'organisation - mais qui n'eut son plein effet qu'après la Libération où une centaine d'auteurs professionnels se groupèrent sous la présidence de Jean-Jacques BERNARD.

Au Congrès de 1945, ce Syndicat était représenté par TRAHARD.

Les Compositeurs de musique, nous l'avons vu, furent d'abord fédérés et confédérés, puis autonomes. Ils eurent pour Présidents de leur Chambre syndicale : Gustave GOUBLIER, Gabriel PARES, Léo POUGET, Francis CASADESUS, Léon MOREAU et en 1946 son Secrétaire était notre bon camarade André MOIGNARD qui fut toujours un partisan acharné du rattachement à la Fédération et à la C.G.T.

André MOIGNARD était aussi Secrétaire de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (C.T.I.) à laquelle adhéra notre Fédération sur proposition de son Congrès de Paris de 1930. (1).

Les Compositeurs de musique de film avaient constitué avant la 2ème guerre mondiale un Syndicat très représentatif dont le Président fut Claude DELVINCOURT, alors Directeur du Conservatoire de Musique.

D'autre part, Maurice VANDAIR et René ROUZAUD avaient créé, après la Libération, le Syndicat des Auteurs et des Compositeurs lyriques, dont l'un des Secrétares était Roger FERNAY.

Et puis, tous ces Syndicats prirent la sage décision de fusionner en une seule et puissante organisation d'Auteurs et de Compositeurs de musique.

Je me souviens de cette belle Assemblée constitutive du 4 mai 1946, qu'il me fut demandé de présider aux côtés de Marcel PAGNOL

.... /

(1) délégué à cette époque par le Syndicat des Musiciens de Menton dont j'étais le Secrétaire Général, j'avais proposé au Congrès Fédéral cette adhésion à la C.T.I.

(élu depuis membre de l'Académie Française) et de Henry FEVRIER, le regretté compositeur de "Monna Vanna".

Nous nous devons de ne pas oublier le nom de celui qui fut l'artisan de la fusion de toutes les organisations d'Auteurs et de Compositeurs précédemment existantes, j'ai nommé André MOIGNARD (décédé le 14 janvier 1958), qui fut aussi un "mainteneur de l'unité". Il y avait avec lui, à l'époque, pour accomplir cette bonne besogne, Maurice VANDAIR, l'actuel Secrétaire Général de la S.A.C.E.M., René ROUZAUD, Jean-Paul LE CHANOIS et Roger FERNAY. Ce dernier, qui fut le premier Trésorier du S.N.A.C., en devint le Secrétaire Général très écouté, alors que l'écrivain Alfred MACHARD (décédé depuis) lui succédait au poste de Trésorier.

Par la suite, avec André MOIGNARD et Maurice HILERO, Roger FERNAY sut donner à ce Syndicat un essor considérable.

Ce Syndicat des Auteurs et Compositeurs reprenait la tradition de celui fondé au lendemain de la guerre de 1914 par René FAUCHOIS et de l'ancien Syndicat des Compositeurs dont COLOMB fut le délégué au Congrès fédéral de 1919, mais avec une force encore accrue par l'adhésion des noms les plus prestigieux. Il eut l'heureuse idée d'en confier, par alternance, la Présidence à un Auteur ou un Compositeur en renom. C'est ainsi que notre Syndicat des Auteurs et des Compositeurs a eu pour Présidents successifs :

- en 1946 et 1947 : Armand SALACROU (membre de l'Académie Goncourt et Président de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)
- en 1948 : Henry FEVRIER, ancien Président de la S.A.C.E.M.
- en 1949 : Marcel ACHARD (de l'Académie Française)
- en 1950 : Georges AURIC (devenu membre de l'Institut)
- en 1951 : Jean COCTEAU (de l'Académie Française)
- de 1952 à 1954 : Henri BUSSET (membre de l'Institut)
- de 1955 à 1956 : Georges DUHAMEL (de l'Académie Française)
- en 1957 : Darius MILHAUD
- en 1958 et 1959 : René CLAIR (de l'Académie Française)
- en 1960 : Jacques DEVAL
- en 1961 : Pierre DESCAVES (ancien Président de la Société des Gens de Lettres)
- et depuis 1962 : Paul VIALAR.

Nous n'avons cité que les noms des Présidents et des quelques militants de ce Syndicat. Nous pourrions en citer encore davantage, mais nous ne le ferons pas, par crainte d'en oublier.

Notons cependant que notre Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs vient de réussir la réunification en son sein des groupements d'Auteurs et de Compositeurs qui en étaient séparés. Il reste donc à l'heure actuelle la seule organisation vraiment représentative de ces travailleurs intellectuels que sont les Auteurs et

les Compositeurs et qui entendent, par leur affiliation fédérale, rester unis aux artistes et aux manuels du Spectacle.

Ajoutons, pour être plus complet, que l'Assemblée Générale extraordinaire du S.N.A.C. du 21 janvier 1964 a procédé, en raison de l'unité retrouvée, à une modification de l'appellation et de la composition de ses anciens groupes professionnels. Il compte maintenant 9 groupements syndicaux internes distinguant bien la nature des divers secteurs où les Auteurs et les Compositeurs répartissent leur activité professionnelle.

Le Bureau du S.N.A.C. pour l'exercice 1963-64 comprend :

Présidents d'Honneur : Henri BUSSEY - Pierre DESCAVES -
Georges DUHAMEL.
Président : Paul VIALAR
Vice-Président Délégué Général : Roger FERNAY
Vice-Présidents : Maurice DEKOBRA - Claude GEVEL -
Charles VILDRAC - Henri DUTILLEUX -
André GAILHARD - Philippe PARES -
Jean RIVIER
Secrétaire Général : Maurice HILERO
Secrétaire Général Adjoint : Vincent VIAL
Trésorier Général : Henry LEMARCHAND
Trésorier Adjoint : Henri WERNERT

o
o o

ARTISTES DRAMATIQUES ET LYRIQUES

- Le syndicalisme des Acteurs remonte, lui aussi, au début du siècle, puisqu'un Syndicat adhérent à la Bourse du Travail de Paris était déjà inscrit en 1903. Pierre CHESNAIS en a retrouvé même des racines au siècle dernier, et nous avons cité au début l'existence d'Unions d'Artistes Dramatiques et Lyriques au sein de la première Fédération Générale du Spectacle. (fondée en 1909).

Après la première guerre mondiale, les Acteurs étaient à nouveau à la Fédération du Spectacle. Mais 1921 les sépara en trois tronçons: le Syndicat fédéré avec CAMPANA et CARPENTIER, le Syndicat libre avec ARQUILLIERE et enfin l'Union des Artistes, qui existait depuis 1917, avec HUGUENET.

Devant la situation inextricable de 1921, chacune des trois organisations d'Acteurs désigna 10 membres, et à la suite des travaux préparatoires de cette Commission dite "des 30", la fusion des trois organisations syndicales d'Acteurs fut décidée au sein d'une organisation unique qui prit naissance le 13 mars 1922 avec le titre de : Union des Artistes de langue française, Dramatiques et Lyriques (et plus tard ce titre fut complété par "et cinématographiques").

.... /

Le 1er janvier 1928, l'Union fut transformée en Syndicat. En 1937 (sous la présidence de Jean TOULOUT), en sa qualité d'organisation réellement représentative de la profession d'acteur, elle donna son adhésion à la Fédération du Spectacle et à la C.G.T., et Léon JOUHAUX vint saluer lui-même le retour au bercail des artistes de la scène et de l'écran.

Pierre CHESNAIS (1) nous rappelle que pendant la dernière guerre et l'occupation "l'Union des Artistes se tint le plus possible à l'écart des nouvelles organisations créées par le régime de Vichy et qu'un Syndicat clandestin fut constitué fin 1942 sur l'initiative de la C.G.T. "illégal"."

La Fédération du Spectacle, dès sa réorganisation, reçut le concours de trois représentants qualifiés de l'organisation des Acteurs devenue le "Syndicat National des Acteurs" : Jean DARCANTE, Marcel ALBA et André BURGÈRE qui, ipso facto, se retrouvèrent aussitôt dans les instances fédérales (Bureau, Branches et Commission Exécutive de la Fédération).

Ce Syndicat est resté vraiment le seul représentatif de la profession. Il compte tous les professionnels : les anciens et les jeunes, les plus grandes vedettes comme les plus modestes, les chevronnés aussi bien que les espoirs de la profession au théâtre, au cinéma, à la radio, à la télévision, à la synchronisation, ainsi qu'au music-hall, aux variétés et au cabaret.

La branche des variétés formait un Syndicat particulier que dirigeait dès après la Libération notre camarade Maurice MORELLY. Ce Syndicat s'est rattaché sous forme de Section, dont MORELLY est resté le Président, au sein du Syndicat des Acteurs dont le titre actuel est "Syndicat Français des Acteurs" (2)

Les Acteurs organisés syndicalement ont eu pour Présidents successifs depuis 1921 jusqu'à nos jours :

- ARQUILLIERE - HARRY BAUR - LURVILLE - Jean TOULOUT -
- MARTINELLI - André LUGUET - Jacques DUMESNIL -
- Jean DARCANTE - Gaby MORLAY - Jacques DUMESNIL -
- Gérard PHILIPPE - Michel ETCHEVERRY - Jean-Paul BELMONDO.

.... /

-
- (1) Pierre CHESNAIS - op. cit -
- (2) Titre adopté à la réunification réalisée le 15 juin 1958 avec le Comité National des Acteurs, formation autonome qui s'était constituée auparavant et qui, d'ailleurs, eut une existence éphémère du fait que ses membres entendaient bien réintégrer au plus tôt la Fédération Nationale du Spectacle. Le Syndicat National des Acteurs eut la sagesse de ne pas s'opposer de son côté à cette réunification souhaitée par l'ensemble de la profession.

Les Secrétaires Généraux ont été tour à tour, dans le même temps :

- Georges MAULOY - MONTIS - MARCILLY - André BURGÈRE -
Jean DARCANTE - Marcel ALBA.

L'actuelle direction du Syndicat Français des Acteurs, placée sous la Présidence de Jean-Paul BELMONDO et administrée par un Délégué Général, Robert SANDREY et un Agent Général, Pierre CHESNAIS, est ainsi composée :

Membre de droit du Comité Exécutif : Michel ETCHEVERRY

Vice-Présidents : Michel PICCOLI (chargé des problèmes Cinéma)
Jean MICHAUD (chargé des problèmes Théâtre)
Dominique TIRMONT (chargé des problèmes du
Droit de l'Interprète)
Xavier DEPRAZ (chargé des problèmes Lyriques)
Catherine SAUVAGE (chargée des problèmes
Variétés)

Secrétaires de Commissions :

gestion : Michel GUDIN - Adjoint : Georges RIQUIER
juridique : Pierre FLOURENS
propagande : J. COUTURIER - Adjoints : Milan KEPEL - Jacques
MIGNOT - Marcel VIGNERON

Secrétaires de Sections :

THEATRE PARIS : Nadine ALARI - Adjointe : Anna GAYLOR
SPECTACLES DE VARIETES : François PARROT
Adjoints : Jean BÉROS - Jean ARNULF
CINEMA : Nicole COURCEL - Adjoints : Jean-Pierre CASSEL -
Bernard WÖRINGER
TELEVISION : Marius LAUREY - Adjoint : Maurice CHEVIT
RADIO-DISQUES : J.C. BENOIT - Adjoints : Henri DJANIK -
Catherine SEVRES
THEATRE PROVINCE DRAMATIQUE : Jacques LALANDE
Adjoint : J.P. BRODIER
THEATRE PROVINCE LYRIQUE : Raymond ARMOND
Adjointe : Suzanne LAFAYE
STATUT PROFESSIONNEL : Marcel CHARVEY -
Adjoints : B. LAJARRIGE - Claude VINCI

Le Syndicat National des Acteurs - issu de l'Union des Artistes et du Syndicat clandestin des Acteurs créé en 1943 pendant l'occupation - est donc devenu le "Syndicat Français des Acteurs" adhérent à

la Fédération Internationale des Acteurs dont le Président est Fernand GRAVEY et le Secrétaire Général Pierre CHESNAIS.

Deux noms se détachent de l'histoire d'après-guerre de ce grand Syndicat : Jean DARCANTE et Marcel ALBA qui en furent tour à tour Secrétaires Généraux, en même temps qu'ils militèrent l'un et l'autre au sein du Bureau Fédéral.

L'un et l'autre poursuivent toujours une activité dans les organismes qui intéressent le Spectacle : Jean DARCANTE est Secrétaire Général de l'Institut International du Théâtre et Marcel ALBA, qui n'a pas abandonné son action militante, est Conseiller Prud'homme de la Seine et Vice-Président de la CANRAS où il représente le collège "salariés".

Plusieurs militants du Syndicat des Acteurs ont participé à la Direction fédérale. Outre Jean DARCANTE, Marcel ALBA, André BURGÈRE, citons encore Claude PERAN, Roland MENARD; Michel ETCHEVERRY et enfin notre camarade Jean MOURIER, élu membre suppléant de notre Commission Exécutive en 1947, Secrétaire Fédéral au Congrès de 1949 et actuel Secrétaire Général de notre Fédération Nationale du Spectacle.

°
° °

LES ARTISTES DES CHOEURS ET LES ARTISTES CHOREGRAPHES

Les Syndicats d'Artistes des Choeurs et de la Danse, parfois distincts et en Province le plus souvent mixtes, ont toujours existé au sein de notre Fédération.

Avant la première guerre mondiale, la première Fédération Générale du Spectacle comptait une "Union des Artistes Chorégraphes" dont le siège était 16 passage des Petites Ecuries, à Paris, et une "Union Syndicale des Choristes" qui avait le sien également à Paris, 18 rue Cadet.

Pour les Artistes des Choeurs, nous avons retenu le nom du camarade VELAY, qui assura le premier Secrétariat Fédéral de la Fédération des Syndicats du Spectacle en 1914 et se retrouva, au premier Congrès Fédéral de 1919 Secrétaire fédéral adjoint aux côtés de LEGRIS (du Syndicat des Machinistes) élu Secrétaire Général.

Mais dans la longue période qui va de 1922 jusqu'à nos jours, le nom du militant des Choeurs qui revient toujours est celui de Henri LEFEVRE qui fut membre de la C.E. et du Bureau Fédéral dans

les moments les plus difficiles. Il fut du temps de CEBRON, PESSIEUX, TAVERNE, FARAUD, AULAGNE, COT, etc... avant la dernière guerre. Après la Libération, il fut auprès de nous à la tête de son vieux Syndicat des Choristes de Paris. Ayant aujourd'hui franchi le cap des 80 ans, il est encore membre du Conseil d'Administration de la CANRAS et n'abandonne pas son Syndicat.

Le Syndicat des Choeurs de Paris a connu divers autres Secrétaires, dont HERBAUX, Pierre BRUN et, maintenant, René SCHMIDT.

Chez les Chorégraphes de Paris, des noms connus ont présidé aux destinées de l'organisation syndicale et parmi eux Léo STAATS, Maître de ballet à l'Opéra, au lendemain de la dernière guerre.

Mais l'action militante, il faut le reconnaître, s'est avérée toujours assez difficile dans ce secteur. Raison de plus pour souligner le mérite de notre camarade Janine JOLY, membre de la C.F. fédérale, qui depuis de longues années dirige le Syndicat parisien de la Danse.

En Province, les Artistes des Choeurs et de la Danse sont le plus souvent organisés dans le même Syndicat, en raison de l'inexpérience et l'extrême jeunesse des chorégraphes, à quelques exceptions près.

Rappelons les noms des militants des Choeurs ou de la Danse qui s'efforcèrent, à travers des difficultés multiples, de maintenir leurs Syndicats, ces difficultés ayant pour cause, le plus souvent, la diminution du temps d'exploitation des théâtres et la raréfaction croissante des emplois.

Notre histoire Fédérale a retenu les noms de :

pour les Choristes : JOURDA (de Toulouse) - LABEKEE, MOUCHET et PACALET (de Lyon) - PREVOST (de Lille) - VIGNERON (de Strasbourg) - GAUDRY, INGRACIAS et SCHMIT (de Marseille)

pour la Danse : Mmes BARGES et NAVARRE (de Marseille) - Mme BERTHOMIEU (de Bordeaux).

°
°

Les Artistes des Choeurs et les Artistes Chorégraphiques se sont groupés en Syndicats Nationaux depuis le 1er janvier 1963.

°
°

ACTEURS DE COMPLEMENT

Un Syndicat d'Acteurs de Complément, groupant les petits rôles de figuration intelligente s'est révélé utile, surtout dans la production cinématographique.

Après un certain nombre d'avatars et même une scission - cette dernière a été résorbée - un Bureau comprenant d'anciens membres du Bureau du Syndicat F.O. et aussi ceux du nôtre, veille à la bonne marche du Syndicat. Il est ainsi composé :

Secrétaire Général : Roger BEOLET
Secrétaire Gal Adjoint : André AUGUET
Secrétaire Administratif : Fernand DORIVAL
Trésorier : Marcel DUFOUR

Membres : Robert LOMBARD - MARK ARIAN - Roger LANGLOIS -
Robert BREMENT - Maurice MAGALON

°
° °

GUIGNOLISTES ET MARIONNETTISTES

Le Syndicat des Guignolistes et Marionnettistes qui n'avait jamais été fédéré, a rompu avec l'esprit autonomiste qu'il avait connu naguère et a rejoint notre Fédération en 1958. Le Bureau actuel est ainsi composé :

Président : Georges TOURNAIRE
Vice-Présidents : BELLISI - CARON
Secrétaire Général : Alain RECDING
Secrétaire Adjointe : Colette ROCHE
Trésorier : BASILIER
Trésorier Adjoint : LECOQ

La foi de ses militants en une forme d'Art qui ne doit pas seulement intéresser les enfants mais aussi les grandes personnes, présage un bon développement futur de leur Organisation.

°
° °

Nous eumes, après la Libération, l'adhésion du Syndicat des Chansonniers, mais tout en conservant de fraternelles relations avec notre Fédération, ce Syndicat préféra adopter la forme d'organisation sans lien confédéral ni fédéral. Mais bon nombre de chansonniers ont tenu quand même à rester membres de notre Fédération par leur adhésion individuelle soit à notre Syndicat des Acteurs,

dans la branche Variétés, soit à notre Syndicat des Auteurs (1) et Compositeurs dans un des groupements syndicaux internes qui les concernent (Variétés, Radio ou Télévision).

°
° °

LES SYNDICATS D'ARTISTES MUSICIENS

Pendant 40 ans, la vie des Syndicats d'Artistes Musiciens s'est confondue avec celle de la Fédération, au point qu'actuellement encore, certains musiciens croient dur comme fer qu'un organisme national des Syndicats de Musiciens est inutile et que la Fédération elle-même peut fort bien remplacer cet organisme. Cela était possible quand, hélas, la Fédération ne comprenait à peu près que des Syndicats de Musiciens. Mais de nos jours, en 1964, avec le développement extraordinaire de la radio, de la télévision, de la synchro, du cinéma, sans parler des Auteurs, des Compositeurs, des diverses professions du théâtre, Acteurs dramatiques, lyriques, etc..., il resta impensable de revenir à 60 ans en arrière.

°
° °

Il y avait toujours eu une "Section Technique" de la Musique au sein de la Fédération. Mais, pratiquement, elle ne fonctionna qu'à partir du moment où la Fédération cessa d'être composée aux 3/4 par des Syndicats de Musiciens, c'est-à-dire après la réunification de 1936 et surtout après 1937, quand les Acteurs revinrent à la Fédération et que le cinéma, quittant la "Fédération des Industries Chimiques" adhéra à notre Fédération du Spectacle.

Mais 1945 apporta une véritable re-création de la Section Technique, du fait qu'elle fonctionna statutairement et que son action particulière s'observa notamment à l'occasion des Congrès fédéraux et des réunions de C.E.

Elle fut animée depuis la Libération par Louis SERRET et Marcel DEVAUX d'abord, et Jean BERSON ensuite.

Cependant, le meilleur organisme constitué pour relier entre eux les Syndicats de Musiciens fut une "Union Syndicale" déclarée comme telle, conformément à la loi et qui prit le nom de "Syndicat National des Artistes Musiciens de France et d'Outre-Mer", dont le sain équilibre fut assuré par la désignation d'un Secrétariat bi-céphale, un Secrétaire étant désigné par le Syndicat des Musiciens de Paris et un autre par l'ensemble des Syndicats de Province.

.... /

(1) Rappelons que les Cabarets de Chansonniers sont appelés "Théâtres d'Auteurs".

C'est ainsi que depuis sa création à l'occasion du Congrès fédéral de 1956, le Secrétariat National du S.N.A.M. fut assuré par Jean BERSON, désigné par Paris, et Robert LALEGUE, désigné par l'ensemble des Sections des autres départements.

Après avoir cité les noms de quelques militants d'avant-guerre, il y a lieu de citer celui de ceux qui concoururent après et depuis la Libération à redonner une activité de premier plan à leurs Syndicats de Musiciens :

A PARIS, MOISE - Louis SERRET - Marcel DEVAUX - Albert BAILLY Robert CONSTANTY - Jean BERSON et maintenant Arthur HANEUSE, ont continué la tradition des PREVOST, MAZE, SEMPE, BERTHELOT, Fernand PAUL - POMPILIO, SERINGES, LACOURT, etc... Il y a lieu d'ajouter les militants qui les ont secondés, comme Pierre LAOUILHEAU, BENEZET, Clément FILLESOYE, etc...

A LYON, Félix FAURE, déjà Secrétaire du Syndicat des Musiciens de Lyon depuis plus d'un quart de siècle, poursuit l'oeuvre des COT, AULAGNE, NOBLET, FUZIER, etc...

A BORDEAUX, Robert LALEGUE, celle de LALEGUE père, de LEYMERGIE et de Noël LABORIE, auquel il succéda. Actuellement, notre camarade Norbert RAYMOND continue l'oeuvre militante de Robert LALEGUE.

A TOULOUSE. Dans cette ville où la notion d'unité est toujours restée vivace - ville des Congrès dont celui de 1936-, les musiciens ont eu successivement pour Secrétaires :

jusqu'en 1925 : Jean TAVERNE, qui fut membre de la C.E. et Secrétaire Administratif de la Fédération jusqu'en 1939.

de 1925 à 1946: Jean BENTABERRY, qui fut également membre de la C.E. et du Bureau Fédéral jusqu'en 1939 et était Secrétaire Général de la Fédération clandestine du Spectacle en zone Sud pendant l'occupation.

de 1946 à 1955: Léon LACOURT, qui est toujours membre de la C.E. fédérale et est toujours Secrétaire de la 6ème Région Fédérale.

Depuis 1955, le Secrétariat du Syndicat des Musiciens est assuré par les camarades Jean HERLANT (Théâtre) et Georges MICHON (RTF). Il faut ajouter à ces noms ceux de Jean GALLARD et René LAJOURS, qui ont toujours apporté à différentes fonctions (Secrétariat Administratif, Trésorerie et délégations diverses) leur entier dévouement.

A NANTES : DOUILLARD - TAXY - BERLATIER - MOUMETOU - DERAET et DELVOYE, ont continué le rude défrichage de notre regretté camarade TOULET.

A ANGERS, Gabriel OMNES et MONVILLE, successeurs de CEBRON et de BAUDRY, ont su maintenir une organisation de musiciens dans une région difficile.

A LILLE, après SALEMBIER (qui fut aussi un des Secrétaires de l'U.D. du Nord) et ALLARD, avant-guerre, nous connues après la Libération Paul ROURE qui, avec VAN COPPENOLLE et CONORD, dirigea le Syndicat des Musiciens et la Région Fédérale. Ces derniers sont toujours sur la brèche et aident DECOTTEGNE et BARBIER, responsables actuels.

DANS L'EST, après notre ami ERHMANN (1) à METZ, DAVID à STRASBOURG et Charles KUNTZ à MULHOUSE, nous avons maintenant André DAMON à METZ, et SAULT et BADIE à STRASBOURG.

A MARSEILLE, après GASQ, PESSIEUX, RICARD et FARAUD avant-guerre, la Libération nous fit connaître Jacques ARMENGAUD, qui fut à la tête de notre Syndicat marseillais, Syndicat qui, depuis le début du siècle, était un champion de l'unité fédérale et confédérale. Cette ligne traditionnelle d'unité, ARMENGAUD crut devoir l'abandonner. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Probablement pour des raisons d'opportunisme local et c'est bien dommage, car la situation des musiciens et des professionnels du Spectacle n'en a pas été préservée pour autant avec des conditions décentes de travail, j'imagine. Je souhaite qu'ARMENGAUD veuille bien en convenir et que les camarades de Marseille en analysent les conséquences et adoptent finalement les solutions d'unité qui s'imposent. Il n'y a pas de déshonneur à reconnaître une erreur, c'est faire preuve au contraire d'un esprit sain.

A SAINT ETIENNE, région peu commode, depuis 35 ans notre camarade THIOLLIERE ne cesse de mettre en valeur l'action de notre Fédération et son travail reste profitable malgré les difficultés du moment.

A ROUEN, de jeunes militants, secondés par Charles GROULT, qui assura le Secrétariat du Syndicat pendant de longues années, se sont attelés à la tâche ardue de le remettre en marche. Ce Syndicat a eu pour principaux militants, dans son histoire, WEYNACHTER, MOISY, LE NOM, PHILIPON, GROULT, MARTELET et maintenant MOUTON.

A TROYES. Dans la voie tracée par notre camarade LEVET, qui fut longtemps secrétaire du Syndicat et dont il en a fait le Président d'Honneur, une équipe de jeunes entend mener à bien l'action syndicale.

SUR LA COTE D'AZUR à NICE, CANNES et MENTON, qui fut naguère une Région importante du syndicalisme du Spectacle et où les musiciens

.... /

(1) ERHMANN, ancien Secrétaire du Syndicat des Musiciens de METZ, est devenu le Président du Syndicat des Professeurs de Conservatoires.

atteignaient l'effectif de plus de 1.500 syndiqués, la raréfaction des sources d'emploi et l'insouciance de certains sont la cause de la situation difficile actuelle.

Quelques militants ont décidé de pallier l'inexplicable carence de Constant RICHERME - et parmi eux ETAIX et COTTO fils - qui seront capables de redresser la situation.

Les Syndicats de la Côte d'Azur ont pourtant connu des périodes de grande activité naguère avec PESSIEUX, COTTO père, ANTONI, SECRETAN, CARLIN, TROADEC, GANTOU, TARBOURIECH, CIANCIARULO, PAHIN, MOLINARI, MOTTARD, POYNARD, MARION père et moi-même.

Ajoutons que le Syndicat des Musiciens de Monte-Carlo, constitué après la Libération (quand la Principauté de MONACO adopta une loi de reconnaissance des Syndicats) maintient son activité avec VILLEVIEILLE.

A MONTPELLIER, Joseph MARCHI poursuit l'oeuvre des camarades ANDRE, COUVE, VACHE, TARROUX et CAVALIER, et se débat au milieu des pires difficultés dans une ville où il y a pratiquement peu d'activité artistique.

Il en est de même à NIMES malgré les efforts de CLAPAREDE.

EN AVIGNON, avant guerre François MOUREAU (1) et depuis la guerre Henri SAUVETON.

A PERPIGNAN, Henry OLIVER et DAVID.

A LIMOGES, Yves HONORAT a succédé à MENOT et tous deux ont poursuivi et poursuivent l'oeuvre de DUDOGNON qui fut dans les Congrès d'avant guerre un défenseur acharné de l'unité fédérale et confédérale.

A BEZIERS, Maurice MAURETTE maintient une activité syndicale, ce qui souligne le mérite des militants qui la soutiennent.

°
° °

LES CHEFS D'ORCHESTRE

qui ont été longtemps organisés au sein des Syndicats de Musiciens, ont constitué deux Syndicats, l'un indépendant, l'autre adhérent à

.... /

(1) Notre camarade MOUREAU avait établi, le 16 mai 1930, un mandat de délégué au Congrès fédéral sur papier timbré ! reflet du perpétuel souci légaliste de beaucoup de militants à l'époque probablement.

la Confédération Générale des Cadres, en raison du caractère de "cadre technique de leur profession".

Ils sont maintenant adhérents à notre Fédération. La C.E. fédérale des 14 et 15 avril 1964 a enregistré avec satisfaction ces deux adhésions qui témoignent d'une clairvoyance certaine.

°
° °

LES SYNDICATS OUVRIERS DU THEATRE

Les Machinistes, les Electriciens, les Peintres Décorateurs et l'ensemble du Personnel Administratif et Petit Personnel des Théâtres, dont les Syndicats forment à Paris une Union Ouvrière, et sont également organisés dans les principales villes de Province, ont toujours fait preuve de fidélité à l'égard de notre Fédération et notamment, nous l'avons vu, quand fin 1913 ils décidèrent la constitution de notre Fédération pour sauver l'affiliation confédérale.

Nous devons retenir le nom de ces militants ouvriers, comme celui de ceux qui poursuivirent leur oeuvre dans le même esprit ET CE DEPUIS PLUS D'UN DEMI SIECLE.

Les Machinistes, avec Louis LEGRIS, premier Secrétaire Fédéral élu après la guerre de 1914, KIEFFER, JULIEN, MOULIN, GALLE, DACHARRY, AMBLARD (1), Eugène GERMAIN, NORIS, PION, Th. MIRAMONT, Roland GERIN, CORSON, Guy PONDUVEL, etc..., sans oublier les anciens, REBOUD, REVERDEL, ZAESAR.

Les Electriciens, avec LE NY (qui fut de la Fédération reconstituée en 1914 et était Trésorier fédéral à la veille de la deuxième guerre mondiale), SAUTEREAU, PRETE, PAMBRUN, DUTHU, BOURROUSSE, TURBAN, ROCHEVRIER, MARTENS, MARIE, etc...

Les Peintres Décorateurs et le Petit Personnel, avec MARECHAL, VILLEMINDOT, LEQUIPE, COSTANTINI, JESTIN, André GERMAIN, etc...

En Province, assez souvent nos Syndicats de Machinistes ont été absorbés par les Syndicats d'Employés Municipaux et se sont retrouvés adhérents, de ce fait, à la Fédération des Services Publics.

Cependant, il nous est resté le Syndicat des Machinistes de LYON dont les noms des militants Marcel CHAPUIS et ORSONI resteront.

..../

(1) mort pendant la guerre de 1939-1945.

Celui de BORDEAUX, avec LABARTHE, avant guerre, et CASTES, depuis la Libération qui, depuis 20 ans, dirige son Organisation avec compétence.

A NICE, nous avons connu Honoré GRINDA et Raoul SOLARI, mais leur Syndicat est devenu Section de celui des Municipaux.

A VICHY, depuis 1/4 de siècle notre camarade MURGEON a su maintenir son Syndicat de Machinistes et d'Employés du Grand Casino.

A BIARRITZ, un Syndicat de même nature est animé par GASCON depuis de nombreuses années.

et A CHERBOURG, notre camarade DUREL en dirige un semblable.

Il en est de même de la plupart des villes où les Théâtres n'ayant, hélas, pour ainsi dire aucune activité à l'année, les Municipalités utilisent le personnel ouvrier et employé "du Spectacle" à d'autres travaux en dehors de leurs Théâtres. Ce qui explique leur inscription à un Syndicat non particulièrement rattaché au Spectacle.

Pour la Province, l'histoire de notre Fédération a retenu aussi le nom d'un Secrétaire du Syndicat des Machinistes de Marseille, celui de notre camarade JULLIEN qui fut un militant très écouté du Bureau Fédéral d'il y a 30 ans. JULLIEN avait écrit dans les premiers numéros du journal fédéral "Le Spectacle", une intéressante monographie sur le métier de "machiniste" qui fut très appréciée.

°
° °

LES TECHNICIENS ET CADRES DU THEATRE

Les Administrateurs de Théâtre avaient un Syndicat au sein de la Fédération. Ils ne restèrent que peu de temps et rejoignirent la Confédération Générale des Cadres, estimant pouvoir mieux y défendre leur position de "cadres". Ce qui, à notre sens, est une grave erreur qui a pour seul effet d'isoler ces professionnels de l'ensemble des autres professions du Spectacle.

Nous sommes persuadés qu'à l'exemple des Chefs d'Orchestre, les Administrateurs de Théâtre voudront bien reconsidérer leur affiliation.

°
° °

Les Régisseurs de Théâtres sont, eux, à la Fédération depuis la création de leur Syndicat, le 30 juin 1936, qui groupe la "quasi unanimité" des professionnels de cette catégorie.

Depuis 28 ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, notre camarade DALTON en a été le Secrétaire Général, constamment réélu à ce poste en raison de sa compétence professionnelle qui est réelle et de sa valeur militante que nous avons tous appréciée.

DALTON a été secondé dans son action syndicale par Jean HELVET, BOERIS, NURBEL, JOHANNIN, SORBIER, SALERNO, MATHOS, PELLOUS, CAZENEUVE, MARTIN, WENTZEL, FOURNIER et aussi par des camarades aujourd'hui disparus : Marc ROLLAND, Georges NOREL et CAMUS (1).

René DALTON, qui fut aussi Secrétaire Général du Comité Inter-syndical parisien du Spectacle avant la création des Régions, a appartenu plus de 20 ans au Bureau Fédéral. Il cesse ses fonctions cette année et c'est notre camarade CAZENEUVE qui lui succède. Le Syndicat des Régisseurs, en hommage à l'action de René DALTON, consacrée pendant 1/3 de siècle à la défense de ses camarades, l'a nommé Président actif de cette organisation.

o
o o

Le Syndicat des Metteurs en Scène de Théâtres, constitué aussitôt après la deuxième guerre mondiale, a su grouper en son sein la presque totalité de ces indispensables techniciens du Théâtre, dont les noms les plus prestigieux de la mise en scène théâtrale. Voici d'ailleurs la composition actuelle du Bureau de ce Syndicat dont le Président actif, Jean MERCURE, est le Président de notre Fédération depuis le Congrès de 1962:

Présidents d'Honneur : Gaston BATY - Charles DULLIN -
Louis JOUVET - Jacques COPEAU -
Jacques ROUCHE

Bureau en exercice :

Présidents d'Honneur : Ed. GORDON CRAIG - André BARSACQ
Président : Jean MERCURE
Secrétaires Généraux : Jean DOAT - Pierre VALDE
Trésorier : Robert MANUEL

.... /

(1) Ajoutons que la plupart de ces camarades font également partie d'une Mutuelle dénommée "Association des Régisseurs", dont le siège est 18 rue Laffitte, à Paris, et possède une bibliothèque unique de documents et de mise en scène de théâtre.

Membres du Conseil : André BOLL - Jean-Jacques BROTHIER -
René CLERMONT - Hubert JIGNOUX - Marcel LAMY -
Serge LIFAR - Jean LE POULAIN - Jean MEYER -
Raymond ROULEAU - Jean VERNIER - André
VILLIERS.

°
° °

Le Syndicat des Décorateurs Maquettistes a été fondé à la même époque par notre camarade YVES-BONNAT qui fut plusieurs années membre du Bureau Fédéral, mais que les exigences de sa profession ont contraint à limiter son activité militante à son seul Syndicat qui compte tous les noms les plus connus de cette profession exercée au théâtre par des peintres en renom. C'est ainsi que lui appartiennent :

Valentine HUGO - Paul COLIN - TOUCHAGUES - DOUKING -
WAKEWITCH et d'autres peintres connus.

Le Bureau actuel est le suivant :

Présidents d'Honneur	:	Léon GISCHIA - Valentine HUGO - Jean-Denis MALCLES
Président	:	YVES-BONNAT
Vice-Présidents	:	H.R. FOST - François GANEAU - Georges DOUKING
Secrétaire Général	:	Bernard GUILLAUMOT
Secrétaires Adjointes	:	Christiane LUCKE - Suzanne LAUGIER
Secrétaires Administrat.	:	Nina RIECHETOFF - Claude VERBIESE
Trésorière	:	Huguette GASBAR
Trésorier Adjoint	:	Georges RICHAU
Archiviste	:	Gisèle TANALIAS

°
° °

LES SYNDICATS DU CINEMA

Les Travailleurs du Film. Le premier Syndicat d'importance créé dans le cinéma est celui qui groupe sous ce titre les diverses catégories de travailleurs des studios et laboratoires.

Le Secrétaire en était Robert JARVILLE, assisté de René HOUDET et Charles CHEZEAU (1).

.... /

(1) C'est en 1937, à l'occasion d'une délégation que je fis à Paris

en ma qualité de Secrétaire à l'U.D. des Alpes Maritimes pour faire étendre aux studios de Nice la Convention nationale des travailleurs du film établie par eux, que je fis la connaissance de Charles CHEZEAU. J'avais déjà rencontré René HOUDET à Nice à l'occasion d'une réunion fédérale et Robert JARVILLE quand il vint, avec Claude IBERIA, constituer le Syndicat des Travailleurs du Film de Nice.

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que je devais retrouver René HOUDET et Charles CHEZEAU au Comité de Libération du Cinéma et à la Fédération du Spectacle, Robert JARVILLE étant mort en déportation.

Le Syndicat des Travailleurs du Film, à sa fondation, était adhérent à la Fédération des Industries Chimiques. Il demanda par la suite son changement d'affiliation, sur le conseil éclairé du camarade FINCK, Secrétaire de cette Fédération, et entra à la Fédération du Spectacle.

A l'appel de Robert JARVILLE, les Techniciens du Film créèrent une section au sein de ce Syndicat, Section qui devait, après la guerre, se transformer en Syndicat. Germaine DULAC était déléguée des Techniciens du Film à la Fédération du Spectacle.

En plus de ces noms, il y a lieu d'ajouter pour l'avant-guerre ARDITI (mort en déportation dans la chambre à gaz), MILLET (mort à la prison de la Santé), RIFFET (qui fut incarcéré 3 ans à cette même prison), PIGNAULT, Marcel HERON, BOUVIER, BLANCHON, Louis JOLY, VAN BALLOQUEM et depuis, ceux de Henri BACK, Jacques BERGER, Jean CANEL et René LENDRMAND qui forment le Bureau actuel du très actif Syndicat des Travailleurs du Film.

Ce Syndicat, nous venons de le constater, a fourni à la Fédération du Spectacle de bons militants, notamment avec René HOUDET, Secrétaire du Bureau Fédéral clandestin avant de devenir le Secrétaire Général Adjoint de la Fédération du Spectacle en 1945, 46, 47, 48, 49, et Charles CHEZEAU, qui fut d'abord Secrétaire de la Branche fédérale du Cinéma pour devenir enfin, de 1951 jusqu'à sa mort, survenue après une longue maladie, en 1955, un très brillant Secrétaire Général.

Les Techniciens de la Production Cinématographique formaient avant guerre, les uns un groupement para-syndical "d'artisans du film", et d'autres une "Section" au sein du Syndicat des Travailleurs du Film qu'animèrent Germaine DULAC, Suzanne de TROYE et d'autres camarades.

Sous l'impulsion de Louis DAQUIN et d'une équipe de militants, fut reconstituée une structure complète du Syndicat groupant en

Sections internes les diverses catégories professionnelles de la technique de la production cinématographique, c'est-à-dire celles se rapportant à la réalisation, à l'administration, au son, à l'image, à la régie, au montage, etc...

Cette gestation du Syndicat s'accomplit au sein du Comité de Libération du Cinéma, au sein duquel des Commissions de travail préparèrent la mise au point des revendications particulières aux quelques cinquante catégories que comprend cette organisation.

Dans ce Syndicat aussi se retrouvent ensemble les plus renommés comme les plus modestes parmi les techniciens du film. Voici d'ailleurs, pour donner un peu le visage de cette organisation - hautement représentative, elle aussi, dans la profession - la liste de ses Présidents successifs, ainsi que le nom de ses principaux militants :

Présidents : Marcel L'HERBIER - André BERTHOMIEU -
Jean GREMILLON - Claude AUTANT-LARA -
Yves CIAMPI - DENYS DE LA PATELLIERE -
Maurice BARRY.

Dans le Bureau syndical qu'anima et qu'anime toujours Louis DAQUIN, nous avons noté à ses côtés, au cours de l'histoire de cette organisation : Marc MAURETTE, Louis PAGE, Léon BARSACQ, Henri ALEKAN, Max DOUY, Claude RENDIR, Léopold SCHLOSSBERG, Jacques LEMARE, Jeanne WITTA, Guy LEFRANC, Maurice DELBEZ, etc, etc

°
° °

Un Syndicat National de la Distribution Cinématographique a été constitué au lendemain de la Libération, ayant pour but de grouper les cadres et employés des maisons de Distribution. Il a eu pour fondateur et Secrétaire Général le camarade Othello RADOU.

°
° °

Opérateurs et Employés. Dans le secteur de l'exploitation cinématographique, nos Syndicats fédérés groupent - tantôt séparément, comme dans les grandes villes et parfois conjointement dans les autres - les Opérateurs projectionnistes, les personnels des caisses, du contrôle, et du placement.

En ce qui concerne ces personnels employés, ils sont le plus souvent groupés sous la forme "Spectacle", c'est-à-dire englobant ceux des cinémas, des théâtres, music-halls et tous établissements de "Spectacle".

Nous n'éprouvons pas le besoin de citer à nouveau, pour le Syndicat des Employés du Spectacle de Paris, le nom de ceux qui furent les artisans d'une scission. Par scrupule historique nous l'avons déjà fait plus haut, cela suffit.

Retenons par contre celui d'Henriette GUIHO, qui consacre sa vie à la défense des employés, de toutes les catégories d'employés, du Spectacle. Elle fut aidée dans sa tâche par quelques camarades dévoués, parmi lesquels il y a lieu de citer Léon CHEVALLEY, Lucie CORBONNOIS, Juliette PIRAT et René KORCHIA.

Au Syndicat des Opérateurs projectionnistes de Paris, le poste de Secrétaire Général changea souvent de titulaire. Avant et pendant la guerre, ce fut LETUE qui siégea même au Bureau Fédéral à partir du 24 décembre 1942, en remplacement de Germaine DULAC, décédée. LETUE devait, après la guerre, devenir Secrétaire de la Fédération C.F.T.C. du Spectacle.

Le Secrétaire Général en devint LENS puis, par la suite, STRANSKY, MARCHI et maintenant c'est notre camarade Pierre EHRET qui en assure la direction. Retenons aussi le nom du camarade DUSSAUSSOIT qui présida l'Assemblée Générale du 13 janvier 1948 qui devait désavouer le mouvement de scission perpétré par Le Bourre et Pompon dans l'exploitation cinématographique.

Citons aussi, pour les Alpes Maritimes, celui de notre camarade Jean SAUVAJON qui, déjà en 1936, dirigeait le Syndicat des Opérateurs et Employés du Spectacle et obtint d'excellents résultats par son action militante.

Les camarades MAITRE, GIDON, GIDEL et GAULET, à LYON, pour les Opérateurs et Employés, REYSSON, à MARSEILLE, pour les Opérateurs, GAILLARD et NEGRE, à MARSEILLE, pour les Employés, GOUJON, à BORDEAUX, COUADE, à BRIVE, pour l'exploitation, sont des noms à retenir en raison du dévouement de ces camarades dans des catégories si difficiles à organiser.

°
° °

LES SYNDICATS DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION

Les puissants moyens d'expression que constituent la Radio et la Télévision, ont donné naissance à plusieurs formes d'organisation syndicale. Il y a, en effet, dans ce domaine, deux "natures" de syndicats qui ont chacune leur utilité :

a) la nature de ceux qui concernent le personnel spécialement R.T.F. et qui n'aurait pas sa place dans une autre forme d'industrie

et ce personnel peut évidemment se répartir à son tour en diverses Sections de catégories syndicales (tel est le cas par exemple de tous les techniciens spécialement R.T.F.),

b) la nature de ceux qui, bien qu'utilisés par la R.T.F. peuvent fort bien exercer leur profession en d'autres secteurs étrangers à la R.T.F. (tel est le cas des auteurs, artistes interprètes et exécutants, ainsi que le personnel de technique purement "spectacle").

Les uns et les autres ont leur place dans notre Fédération du Spectacle. La structure actuelle le permet et même on pourrait peut-être envisager une extension de cette structure au profit de la représentativité accrue de ces deux natures de Syndicats groupant les professionnels travaillant pour la R.T.F. en raison du développement considérable de celle-ci.

Au premier Congrès fédéral tenu à Paris après la guerre, en mai 1945, la Fédération comptait deux Syndicats : celui du Personnel de la Radio que représentaient LE NOEL, FRENEAUD et TRILLES, délégués à ce Congrès, et le Syndicat des Speakers que représentait Huberte NOGARRO.

Le Syndicat du Personnel ne fit qu'un court passage à notre Fédération et alla rejoindre l'Union des Fédérations de Fonctionnaires.

Le Syndicat des Speakers, lui, resta fidèle à la Fédération, mais connu la scission en son sein. Il avait eu comme Président Jean TOSCANÉ et comme militants, outre Huberte NOGARRO, nos camarades LANDRIEU, GUISSIN, BASSOMPIERRE et Monique BOURGET. Cette dernière, pendant plusieurs années, dirigea pratiquement seule ce Syndicat qui devait s'intégrer par la suite dans la S.N.R.T.

Après que la Télévision fut mise en service, se constitua un Syndicat National du Spectacle Télévisé (S.N.S.T.) dont l'action militante que dirigeait Violette FRANCK avec René LUCOT, André ETIENNE, Claude LOURSAIS (1er Secrétaire Général de ce Syndicat), Michèle D'GLOR, Pierre BADEL, Georges LAMAND, fut tout de suite remarquée.

Ce Syndicat adhéra à notre Fédération dès sa fondation.

En 1960, un Syndicat groupant les personnels techniques, administratifs et artistiques de la Radiodiffusion, adhéra à la Fédération sous le titre de "Syndicat National du Spectacle de Radiodiffusion" (S.N.S.R.). Il avait pour principaux militants : Henri DUTILLEUX, Bernard GRENIÉ, Emile VILLARD, Louis MOLLION, Michel JULLIAN, Jean-Etienne MARIE, Marcel DESPARD, Francis ANTOINE France-Yvonne BRIL, Simone LENABLE, Geneviève DRUON, René DAVID.

En 1962 se constitua, par la fusion de ces Syndicats, un Syndicat général groupant toutes les catégories de la R.T.F. sous le titre de SYNDICAT NATIONAL DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (S.N.R.T.), dans lequel s'intégrèrent les diverses catégories du personnel R.T.F. qui formaient précédemment le Syndicat C.G.T. des Fonctionnaires de la R.T.F.

Ce Syndicat fit preuve, dès sa constitution, d'une ardeur combative réelle et son action, dirigée avec soin selon la volonté des membres, a souvent mis en échec le pouvoir de tutelle. Il comprend dans l'arsenal de ses militants :

Président d'Honneur	:	René LUCOT
Président	:	André ETIENNE
Vice-Président	:	André LEBRUN
Secrétaire Générale	:	Violette FRANCK
Secrétaire Adjoint	:	Gaston REZE
Responsable auprès des Cadres	:	Louis MOLLION
Trésorier Général	:	Jean VINCENT
Trésoriers Adjoint	:	André FIX - Jean VANOT
Secrétaire à l'Organisation	:	Denise JULLIAN
Relations avec la Fédération du Spectacle	:	Gérard GUILLAUME
" " " des Fonctionnaires	:	Rolande ANSOUD
Secrétaire Administrative	:	Théo CLASTRE
Responsable à l'Education syndicale	:	Christian BROCHARD
Responsables Branches :	Télé	Marc PAVAU - Michèle O'GLOR
	Ouvrière	Marcel HUARD - Mario ANDRE
	Technique	Pierre FOURNIOU - Pierre LANNES
	Administrative	Jeannette MEDARD - Annie FOURNIOU
	Radio	Michel JULLIAN - Hélène de LABRUSSE
Propagande	:	Pierre NOGUERRA
Relations avec la Presse	:	Paul VENTRE

°
° °

Un Syndicat du Personnel de la SO.RA.FOM (Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer) a été constitué en 1957, avec FORMENT, BOUCHOUX, Christiane LEFEBURE.

Depuis 1961, par suite de modification dans la raison sociale de la SO.RA.FOM devenue Office de Coopération Radiophonique, il a pris le titre de Syndicat du Personnel de l'O.CO.RA.

°
° °

LES EMPLOYES DE JEUX

Le Syndicat National des Employés de Jeux adhéra à la Fédération en 1948. Il était constitué en majorité par des employés des casinos de la Côte d'Azur restés fidèles à la C.G.T. à la suite de la scission de 1947.

Ce Syndicat a mené une action énergique, en accord avec la Fédération, pour obtenir une Convention Nationale établissant une retraite pour les employés de jeux.

Les principaux militants de cette Organisation ont noms : CAMOTTO, ROBERT et FRANCESCHETTI. A l'heure actuelle, c'est ce dernier qui est le Secrétaire Général du Syndicat National.

LA DIRECTION FEDERALE

DEPUIS 1914

Congrès constitutif Décembre 1913 - PARIS.

Secrétaire Général : Marius VELAY
Secrétaire Adjoint : SENNE

ooo

1er Congrès fédéral : 1919 - PARIS

Secrétaire Général : Louis LEGRIS
Secrétaires Adjointes : KIEFFER - JULIEN - VELAY

ooo

Congrès fédéral 1920 - MARSEILLE

Secrétaire Général : Louis LEGRIS

ooo

Congrès fédéral 1921 - PARIS

Secrétaire Général : Louis LEGRIS

ooo

Congrès fédéral 1922 - LYON

Secrétaire Général : François CEBRON
Secrétaire à la Propagande: PESSIEUX

.... /

Par la suite, François CEBRON fut constamment réélu Secrétaire Général de la Fédération jusqu'au Congrès de Bordeaux de 1939 inclus.

Après le conflit de Nice de 1927, PESSIEUX quitta le Secrétariat à la Propagande et se retira dans cette ville où il devint le Secrétaire Général du Syndicat des Musiciens et dont il en fit le plus important de Province.

PESSIEUX devait mourir à Arcachon à la veille du dernier Congrès fédéral d'avant-guerre à Bordeaux. Les principaux militants élus à ce Congrès furent, aux côtés de CEBRON : Jean BENTABERRY, Louis CHAIGNE, Jean TAVERNE, FARAUD, COT, LEFEVRE, TOULET, ARBELL, ARDIOT, PATY, BOSCH, Célia CLARNET, Eugène GERMAIN, Germaine DULAC, etc...

A la Commission Exécutive fédérale ont figuré les militants dont nous avons souligné les noms dans l'énumération de leurs Syndicats.

°
° ° °
°

Après la Libération, le Congrès de 1945 constitua son Bureau avec :

Claude VERMOREL,	Président
Jacques MARION,	Secrétaire Général
René HOUDET,	Secrétaire Général Adjoint
Eugène GERMAIN,	Secrétaire Administratif

Celui de 1947, à Paris, désigna :

Pierre RENOIR,	Président
Jacques MARION,	Secrétaire Général
René HOUDET,	Secrétaire Général Adjoint
Eugène GERMAIN,	détaché au Comité Consultatif du Spectacle.

Le Congrès de 1949, à Nice, porta

	Pierre RENOIR,	à la Présidence d'Honneur
	Jacques MARION,	à la Présidence
	Louis DAQUIN,	à la Vice-Présidence
et désigna	Félix FAURE,	comme Secrétaire Général,
assisté de	Charles CHEZEAU et Jean MOURIER,	comme Secrétaires Adjointes.

Au Congrès de 1951 tenu à Lille, Pierre RENOIR et Jacques MARION furent maintenus à leurs postes, mais Félix FAURE n'ayant pu être détaché de Lyon proposa, ainsi que Léon LACOURT, de désigner Charles CHEZEAU comme Secrétaire Général, ce que le Congrès accepta à l'unanimité et maintint Félix FAURE et Jean MOURIER comme Secrétaires Adjointes aux côtés de CHEZEAU.

Au Congrès de 1953 tenu à Paris, sur la proposition de Marcel ALBA, Secrétaire Général du Syndicat de la Presse d'Honneur restant à Pierre RENDIR, le Congrès a nommé Claude AUTANT-LARA comme Président et créé la Présidence en y désignant Jacques MARION et Daniel PI

Charles CHEZEAU fut réélu Secrétaire Général. Félix FAURE et Jean MOURIER, Secrétaire Ad

Après la mort de Charles CHEZEAU, Jean MOURIER fut élu Secrétaire Adjoint sur la proposition de Jacques MARION, succéder. Au Congrès de Lyon, en 1956, cette désignation fut ratifiée à l'unanimité.

Félix FAURE et Roger TURBAN furent nommés Secrétaire Adjoint et les postes de la Présidence restèrent inchangés. Sur la proposition de Jacques MARION, la Présidence d'Honneur fut octroyée à Charles CHEZEAU, mort à la tâche.

Au Congrès de Paris de 1959,

Claude AUTANT-LARA fut maintenu Président. Roger FERNAY et Jacques MARION, Vice-Président. Le Secrétariat fut modifié comme suit :

Secrétaire Général : Jean MOURIER
Secrétaires Adjointes : Violette FRANCK
Roger TURBAN (continue à exercer la fonction de Secrétaire Adjoint.

Au Congrès de Paris de 1962,

Claude AUTANT-LARA fut promu Président d'Honneur et Jean MERCURE, Président

La Vice-Présidence fut portée à 4 membres avec Marcel BLUWAL - Louis DAQUIN - Roger FERNAY

Le Secrétariat resta inchangé avec :

Jean MOURIER, Secrétaire Général
Violette FRANCK, Félix FAURE et Roger TURBAN continuant toujours fonction de Secrétaire Adjoint.

°
°

Nous n'avons pas cité tous les noms des membres du Comité Fédéral successifs. Qu'il nous suffise d'indiquer dans les Branches les noms des principaux militants qui ont occupé les postes tour à tour, devenant ainsi membres du Comité Fédéral pendant plusieurs mandats :

Branche Théâtre : YVES-BONNAT - Jean DARCANTE - Robert SANDREY.

Branche Cinéma : Charles CHEZEAU - Henri BACK.

Branche Radio-TV: Marcel ALBA - Roland MENARD - Claude PERAN - Michel ETCHEVERRY.

Eugène GERMAIN d'abord, Othello RADOU ensuite, de 1945 à 1962, ont occupé le poste de Trésorier Général et, depuis, André GERMAIN.

Le Bureau Administratif Fédéral a compris aussi :

René DALTON, Pierre LAQUILHEAU, Robert LALEGUE, Louis SERRET, Léon CHEVALLEY, Marcel DEVAUX, Albert BAILLY, Marc MAURETTE, Jean-Paul LE CHANOIS, Olivier d'HORRER, André MOIGNARD, René SCHMIDT, Daniel PION, Théophile MIRAMONT, Roland GERIN, etc, etc....

Ajoutons que ce Bureau Administratif Fédéral, complété par les Secrétaires de chaque Région Fédérale, forme le Bureau National.

Ces Régions ont, elles aussi, leur histoire et elle mériterait d'être écrite par ceux qui les animèrent et les dirigèrent.

Une constatation frappe tout d'abord, c'est qu'à peu d'exceptions près, nous n'avons connu et ne connaissons ces Régions généralement que par le nom d'un seul ou de deux militants :

- la 1ère Région (Paris), avec Pierre LAQUILHEAU qui en est le Secrétaire Général depuis 1945.
- la 2ème Région (Nord) , avec Paul ROURE.
- la 3ème Région (Est) , avec Charles KUNTZ, dont nous n'avons plus de nouvelles.
- la 4ème Région (Ouest), ce furent DOUILLARD, TAXY, BERLATIER, DERAET et maintenant DELVOYE.
- à la 5ème Région (Bordeaux), sont attachés les noms de LABORIE et de Robert LALEGUE (qui lui succéda après sa mort).
- à la 6ème Région (Toulouse), ceux de Jean BENTABERRY, Gérard CAMP, et de Léon LACOURT.
- à la 7ème Région (Lyon), celui de notre Secrétaire Fédéral Félix FAURE qui est le Secrétaire de cette Région depuis 1945 (1)
- à la 8ème Région (Marseille), celui de Jacques ARMENGAUD quand il était fédéré, et maintenant celui de Joseph MARCHI qui a vraiment le mérite de tenter de redresser une situation bien difficile.

.../

(1) Au début même de la création des Régions, c'est-à-dire après le Congrès de mai 1945, le camarade MAITRE en fut le Secrétaire pendant un trimestre.

à la 9ème Région (Côte d'Azur), ce furent DUBAR d'abord et RICHERME ensuite qui dirigèrent cette Région. Et, depuis l'abandon de RICHERME, c'est notre camarade COTTO fils qui s'efforce de la remettre en marche.

Quant à la 10ème Région (Normandie), nous n'avons plus eu signe de vie du camarade MESLAYS qui avait pourtant bien commencé une campagne pour la reconstruction du théâtre. Il est vrai que dans cette région, seule la ville de ROUEN a quelque activité artistique pour le moment.

La Fédération comptait une 11ème Région qui comprenait les anciens départements de l'Algérie, avant l'accession de celle-ci à l'indépendance. Cette Région était dirigée par Géo WALLERY et nous comptons parmi les militants MONICI ROCCA à ORAN, SAULT et RECHT à ALGER.

°
°

Enfin la Commission Exécutive fédérale, composée à toutes les époques par les délégués de chaque catégorie professionnelle du Spectacle. La plupart ont été cités à l'occasion de la rapide nomenclature que nous avons faite des Syndicats fédérés et des Régions fédérales. Rappelons seulement un nom : celui d'un militant qui fut Secrétaire de son Syndicat pendant toute son existence sauf pendant la dernière guerre où il fut emprisonné et son Syndicat dissous. Il s'agit de notre camarade Emile GANTOU, nommé par le Congrès fédéral de 1959 membre d'honneur de la Commission Exécutive.

GANTOU fut Secrétaire du Syndicat/des Musiciens de CANNES depuis 1910, année de sa fondation et constamment réélu à ce poste. Il avait appartenu aux instances de la Fédération des Musiciens d'abord et ensuite à celles de la Fédération du Spectacle. Il fut presque toujours membre de la C.E. fédérale.

Nous l'avons perdu en 1962 . Notre camarade Jean MOURIER apporta sur sa tombe l'hommage de toute la Fédération.

°
°

n'oublions pas nos précieux auxiliaires

Deux noms appartiennent au Syndicat des Acteurs, ce sont ceux de :

- 1°) Clarisse ROUSSEAU qui en fut un rouage essentiel depuis l'époque de l'Union des Artistes jusqu'à celle du Syndicat National des Acteurs,
- 2°) Mercédès BOUTON, entrée à l'âge de 16 ans à l'Union des Artistes et toujours attachée au Syndicat Français des Acteurs, et qui espère bien y fêter son jubilé dans dix ans.

Le Syndicat des Artistes Musiciens de Paris, depuis plus de 33 ans, a dans son Administration le précieux concours de Madame Hélène GILBERT.

Le Syndicat des Techniciens de la Production Cinématographique, celui de Jeannette MUSSINATO, unanimement appréciée depuis 20 ans par les professionnels du Cinéma.

Et le Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs, celui de Solange ZAESAR depuis 17 ans.

°
° °

Ces camarades appartiennent aussi à notre histoire du mouvement syndical dans le Spectacle et celui-ci doit leur être reconnaissant de l'appui précieux donné par eux pendant une longue période de leur propre existence.

°
° °

Nous avons rappelé les noms des principaux militants de notre Fédération et de ses Syndicats, mais nous manquerions au plus élémentaire de nos devoirs si nous omettions de citer celui de bons camarades - militants aussi - qui occupèrent ou occupent encore de véritables emplois de Secrétaires de Direction pourrait-on dire, apportant un dévouement total à la bonne marche de nos Organisations.

Pour la Fédération, nous citerons - pour la période d'avant-guerre - notre regretté camarade Lucien HEUGUET et - pour celle qui a suivi la guerre - notre camarade Luce PAQUES qui seconde toujours actuellement le Secrétariat Fédéral avec une compétence reconnue.

°
° °
°

en feuilletant un vieux registre de P.V. fédéraux

La lecture des procès-verbaux de séances du Bureau et celle des journaux et publications fédérales, permettent de se reporter dans le temps aux divers moments que vécut notre Fédération et de retracer l'activité des militants d'alors, dont la plupart ne sont plus. Ce qui frappe dans cette lecture, c'est le constant souci d'unité et de fidélité à la C.G.T.

Le plus ancien cahier de P.V. rescapé des déménagements d'archives, des visites policières et autres, remonte à 1919, aussitôt après la première guerre mondiale, au lendemain du premier Congrès fédéral. LEGRIS (Machinistes de Paris) venait d'être élu Secrétaire Fédéral. Symboliquement, la première séance de cette 1ère C.E. fut présidée par VELAY (du Syndicat des Choeurs de Paris) qui avait été, ne l'oublions pas, le premier Secrétaire de la Fédération reconstituée sous les auspices de la C.G.T.

1919 ! Le Congrès fédéral venait de décider la fusion de celle-ci avec la Fédération Générale du Spectacle devenue autonome par la force des choses. Et, pleine de confiance, la Fédération réunifiée et régénérée, loin de prévoir les nuages d'une rupture ultérieure, s'engagea dans une action de recrutement et de propagande.

Dans ce cahier de P.V., on constate que les Syndicats commencent à affluer à la Fédération. Suite aux décisions du Congrès, les Syndicats de Musiciens qui préparaient la dissolution de leur Fédération propre, entrent un par un à la Fédération du Spectacle, ainsi que les Machinistes de Dijon et de Bordeaux.

A la séance suivante, le Bureau Fédéral envisage l'organisation d'un spectacle. A cette occasion interviennent notamment : CARPENTIER et CAMPANA (des Acteurs), COLOMB (du Syndicat des Compositeurs de Musique); KIEFFER (des Machinistes) propose qu'une allocution soit prononcée.

Le Bureau Fédéral décidé de solliciter Anatole FRANCE ...

En parcourant ce registre des P.V. d'alors, on retrouve des noms restés chers, tel celui de Jeanne LARA, de la Comédie Française, qui présida la séance de la Commission Exécutive fédérale du 2 avril 1921. Les militants de l'époque étaient loin de songer qu'un jour son fils, Claude AUTANT-LARA, à l'occasion de l'anniversaire de la régénération fédérale, siégerait à cette même Commission Exécutive en qualité de Président d'Honneur de la Fédération du Spectacle, après en avoir été le Président actif pendant dix années.

Dans une autre séance de C.E. (le 15 mars 1920), le camarade CAMPANA revendiquait pour les comédiens le droit de refuser d'interpréter des rôles contraires à la conscience et à l'honneur.

°
° °

Dans une autre séance du 20 juillet 1920, la C.E. examine la situation faite au Syndicat des Auteurs Dramatiques qu'un différend oppose à la Société des Auteurs. Tous les Syndicats du Spectacle expriment leurs sentiments de solidarité envers notre Syndicat des Auteurs.

°
° °

Le 21 septembre 1920, c'est René FAUCHOIS qui préside la réunion de la C.E. fédérale.

°
° °

Dans les séances suivantes, nous voyons la C.E. fédérale penchée sur des problèmes et des situations analogues à ceux que nous connaissons encore Je cite :

- les interdits et les index.
- la lutte pour le maintien des effectifs dans les orchestres.
- l'intégralité des tarifs pour les choristes femmes et les choristes hommes.
- la Fédération convoque les directeurs d'établissements ou reçoit leur visite à son siège.
- le Syndicat des Comédiens demande la levée d'index sur les tournées Baret.

Le 31 mars 1920, la C.E. fédérale décide de prier les Syndicats de Musiciens qui ne l'ont pas encore fait (et dont la Fédération a été dissoute le 3 octobre 1919) de répondre par "oui" ou par "non" s'ils adhèrent à la Fédération du Spectacle.

Le 30 avril 1920, une délégation fédérale (sur la demande du Syndicat des Musiciens de Paris) se rend au Ministère de l'Intérieur afin d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation des travailleurs du Spectacle qui, ainsi que ceux de diverses autres professions, seraient menacés de chômage si les jeux étaient supprimés dans les casinos, un projet de loi venant d'être déposé dans ce sens. Cette délégation reçue par le "sous-chef de Cabinet" du Ministère, reçoit l'assurance que le Ministre combattra le projet, le gouvernement ayant besoin d'argent

Le Syndicat des Auteurs, par la voix de René FAUCHOIS, désirerait obtenir deux fois par an le prêt d'une salle de spectacle afin de faire représenter les auteurs non joués.

La Fédération est informée le 25 octobre 1920 par le Syndicat des Musiciens de Paris que les directeurs exigent des Chefs d'Orchestre qu'ils ne soient pas syndiqués au Syndicat des Musiciens.

La Fédération décide de verser 1.000 frs à la Caisse de grève de l'Opéra le 12 novembre 1920.

Le 21 décembre 1920, la C.E. fédérale envisage la création de 16 régions fédérales

Le 25 janvier 1921, la C.E. désigne une Commission chargée d'étudier un projet de "Maison du Spectacle" et de "Société d'Édition".

Un jugement de dissolution de la C.G.T. ayant été prononcé, la C.E. fédérale décide l'envoi d'une protestation.

À la C.E. du 18 février 1921, Jacques GRETILLAT représente les comédiens et MAZE les musiciens.

Dans les séances suivantes, la C.E. évoque plusieurs conflits en cours, qui ont nécessité plusieurs déplacements du Secrétaire fédéral LEGRIS.

Mais cette année 1921 voit apparaître les prémices d'une division syndicale.

À la séance du 9 décembre, la C.E. décide de ne pas assister au Congrès extraordinaire et unitaire convoqué en marge de la C.G.T. les 22, 23 et 24 décembre. DACHARRY (des Machinistes de Paris) se déclare hostile à la participation à ce Congrès qui placerait hors de la C.G.T. tout Syndicat qui s'y ferait représenter. Jacques GRETILLAT (Comédiens) fut du même avis. LEGRIS (Secrétaire fédéral) estimait que la Fédération n'avait rien à faire à ce Congrès. Il résumait ensuite les éléments d'une motion par laquelle la Fédération du Spectacle refusait de participer à un Congrès convoqué en dehors de la C.G.T. Il rappelait que la C.G.T. laisse la liberté aux syndiqués d'appartenir ou non à tel ou tel Parti politique.

Cet ancien registre de procès-verbaux se termine avec ce dernier procès-verbal.

°
° °

L'histoire du mouvement syndical nous enseigne que ce fut ensuite la scission qui devait durer 15 années. Ensuite, nous l'avons relaté plus haut, la Fédération eut énormément de mal à survivre.

Elle y parvint cependant car, après le Congrès de LYON, elle décida le transfert provisoire de son siège à ANGERS.

VERS L'AVENIR

Un jour, peut-être, il faudra qu'à partir de 1922 jusqu'à nos jours, le Bureau Fédéral établisse une analyse de tous les procès-verbaux du Bureau Fédéral, de la Commission Exécutive et des résolutions de Congrès. Elle permettra de dégager une unité constante de vues avec le souci permanent de la sauvegarde de son unité - et une similitude de vues dans les objectifs à atteindre. N'en refaisons point le catalogue ici, tous nos militants le connaissent.

Terminons ce bref rappel de notre histoire par une pensée pour les anciens qui nous ont montré le chemin.

Formulons le souhait que les jeunes militants que nous avons accueillis depuis quelques années et qu'accueillent chaque jour nos Syndicats, se préparent à prendre la relève à tous les échelons de notre mouvement syndical et fédéral du Spectacle - avec la même foi que ceux qui, depuis le début du siècle ont milité dans nos rangs - avec le même esprit de fidélité confédérale dont firent preuve les militants qui, il y a 50 ans, refusèrent l'autonomie. En y ajoutant, bien sûr, comme ce fut le cas pour nous tous - il y a plusieurs décades - le dévouement et l'ardeur de la jeunesse.

PARIS, le 15 AVRIL 1964.
Commission Exécutive Fédérale.

- F I N

TOUS DROITS RESERVES

- sources -

- Archives fédérales.
- Procès-verbaux des tenues de Bureaux et de Commissions Exécutives.
- Résolutions et décisions de Congrès.
- Journal "LE SPECTACLE" (1922-1939) (1945-1949)
- Bulletin Fédéraux divers.

===

- Le Courrier de l'Orchestre (organe de l'ancienne Fédération des Musiciens de France 1902-1914).

===

- Publications syndicales diverses (l'Artiste Musicien de Paris, Bulletin des Acteurs, le Travailleur du Spectacle, etc)

===

- Journal Officiel de la Commune de Paris (1871)

===

- Publications de la C.G.T.
La C.G.T. et le mouvement syndical (Paris 1925)
Journal "LE PEUPLE"

===

- Pierre PARAF : "Les Métiers du Théâtre" - Paris (DOIN) 1923.
- J.B. SEVERAC : "Le mouvement syndical" - Paris (QUILLET) 1913.

===

- Bibliothèque Nationale 4 V 6589 Années 1914 - 1918 - 1919
- Bibliothèque de l'Arsenal : J.O. 68437 Arsenal RG 423
Août 1920 - Janvier 1921

===

- Préfecture de la Seine (annexe 39 rue de Rivoli) - Dossier de la Fédération Nationale du Spectacle. (Ce dossier contient tous les dépôts légaux effectués par la Fédération : compositions du Bureau Fédéral et modifications aux statuts).